



Assemblée générale

Cinquante-cinquième session

Documents officiels

16^e séance plénière

Vendredi 15 septembre 2000, à 10 heures
New York

Président : M. Holkeri. (Finlande)

La séance est ouverte à 10 heures.

Point 9 de l'ordre du jour (suite)

Débat général

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne tout d'abord la parole à S. E. Sir John Kaputin, Ministre des affaires étrangères de la Papouasie-Nouvelle-Guinée.

Sir John Kaputin (Papouasie-Nouvelle-Guinée) (*parle en anglais*) : Au nom du peuple et du Gouvernement de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, je me joins aux orateurs précédents pour vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à ce poste prestigieux. Votre élection à l'unanimité à la présidence de l'Assemblée générale, à l'aube du nouveau millénaire, est un témoignage de la haute estime que vous porte la communauté internationale, à vous-même personnellement, ainsi qu'à votre pays, la Finlande. Nous sommes certains que vous saurez mener cette cinquante-cinquième session historique à une heureuse conclusion.

La compétence avec laquelle votre prédécesseur, M. Theo-Ben Gurirab de la Namibie, a contribué à mettre au point le thème du récent Sommet du millénaire, a présidé à la rédaction du document de clôture et a assuré le déroulement aisé du Sommet méritent notre sincère reconnaissance pour un travail aussi excellent. Nous le félicitons également de la contribution positive qu'il a apportée à nos délibérations collectives de l'an passé.

Puis-je également profiter de cette occasion pour féliciter chaleureusement, par votre intermédiaire, Monsieur le Président, les chefs d'État de la Finlande et de la Namibie de leur direction éclairée et de la conclusion fructueuse de la récente assemblée, d'une ampleur sans précédent, qui a regroupé environ 150 chefs d'État et de gouvernement à New York et ouvert la voie à la recherche d'une vision commune pour assurer la sécurité au XXI^e siècle.

Au-delà des célébrations du millénaire, ce Sommet nous a offert un moment de réflexion pour nous tourner vers l'avenir. Le Sommet du millénaire s'est tenu à la veille du vingt-cinquième anniversaire de l'indépendance de la Papouasie-Nouvelle-Guinée. Cet anniversaire marque aussi la fin du premier quart de siècle depuis que mon pays est devenu Membre de l'Organisation. Cela nous donne donc une occasion opportune de réfléchir sur notre expérience et d'envisager l'avenir.

Je voudrais en particulier insister sur le caractère changeant et nécessaire de la coopération internationale et sur les possibilités qu'elle offre. L'arrivée du millénaire, qui coïncide avec le vingt-cinquième anniversaire de l'indépendance de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, nous invite à envisager plusieurs perspectives d'avenir – le court, le moyen et le long terme. Pour ceux d'entre nous qui avons eu le privilège de jouer un rôle actif dans la vie publique durant cette période, elle nous donne aussi l'occasion de comparer les ambitions

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.

que nous avons il y a 25 ans avec les défis auxquels nous devons faire face aujourd'hui.

Comme le Secrétaire général nous l'a récemment rappelé dans le titre même du document (A/54/2000) qu'il a élaboré en vue d'orienter et de stimuler les travaux du Sommet du millénaire, l'ONU a été créée au nom des objectifs communs de « Nous, les peuples du monde », dans le but de faire avancer ces objectifs. De même, la Constitution qui est entrée en vigueur lorsque mon pays a obtenu son indépendance a été élaborée et adoptée au nom de « Nous, le peuple de la Papouasie-Nouvelle-Guinée ».

Ayant eu l'honneur de participer à l'élaboration de la Constitution de Papouasie-Nouvelle-Guinée, je garde à l'esprit les objectifs nationaux et les principes directeurs que nous nous sommes fixés lors de notre accession à l'indépendance. Certains de ces principes sont de caractère spécifiquement national – notamment, la préservation, le développement et la mise à profit des coutumes propres à la Papouasie-Nouvelle-Guinée –, tandis que d'autres rappellent les tâches auxquelles l'ONU fait face actuellement. Il y a des tâches universelles, comme la promotion d'un développement humain intégral, de l'équité et de la participation, et l'exploitation viable des ressources naturelles et de l'environnement. Il y a également la tâche qui consiste à maintenir, renforcer et utiliser de façon mutuellement bénéfique la souveraineté et l'autosuffisance de chaque pays.

Mais faisons maintenant le point de la situation. Qu'avons-nous accompli? Que reste-t-il à faire? Le caractère le plus marquant de la Papouasie-Nouvelle-Guinée actuelle est la manière dont nous avons dû rationaliser nos objectifs. À l'évidence, notre situation n'est pas unique, mais elle mérite assurément de faire l'objet de la plus grande attention.

Lorsque le Gouvernement actuel, dirigé par le Premier Ministre, Sir Mekere Morauta, est entré en fonctions au milieu de l'an dernier, nous nous sommes fixé cinq objectifs soigneusement définis: rétablir l'intégrité des institutions publiques; stabiliser notre monnaie nationale, le kina, et le budget national; lever les obstacles à l'investissement et à la croissance; et poursuivre le processus visant à instaurer une paix durable à Bougainville par des moyens pacifiques.

Nos objectifs nationaux et nos principes directeurs continuent d'inspirer nos ambitions et nos plans à long terme. Mais l'expérience et les réalités de la gou-

vernance à l'heure de la mondialisation nous ont obligés à nous concentrer sur des objectifs beaucoup plus précis à court et à moyen terme. Nous ne pouvons faire porter à d'autres, ni même aux processus largement impersonnels de la mondialisation de l'économie et des technologies, la responsabilité de certains aspects particuliers de la situation actuelle. Une grande part de responsabilité revient aux dirigeants et aux institutions nationales. Mais, heureusement ou malheureusement, le fait que nous ne soyons plus tout seuls fait partie de la condition humaine qui est la nôtre au début du XXI^e siècle. En dépit des différences importantes qui existent en ce qui concerne nos origines, nos modes de fonctionnement et nos résultats, notre situation n'est pas unique. Beaucoup d'autres pays en développement sont confrontés à des problèmes analogues à court et à moyen terme.

La coopération internationale est un facteur clef de l'autonomie collective, tant entre des pays qui partagent des faiblesses et des atouts comparables qu'entre des pays différents mais complémentaires, tels que les pays riches et les pays pauvres.

En ce qui concerne la coopération internationale, en tant que membre de la communauté internationale, la Papouasie-Nouvelle-Guinée peut faire appel à l'aide de la Banque mondiale, du Fonds monétaire international, de la Banque asiatique de développement, et établir une coopération avec des partenaires en Europe et avec les pays de la région de l'Asie et du Pacifique qui se sont constitués eux-mêmes en Amis de la Papouasie-Nouvelle-Guinée.

Si ma délégation est venue à New York pour discuter des problèmes mondiaux et explorer les possibilités de coopération à l'échelle mondiale, mon pays n'en participe pas moins à différents mécanismes de coopération régionale, interrégionale et bilatérale. La Papouasie-Nouvelle-Guinée reconnaît la valeur de la coopération internationale que servent des organes tels que l'Organisation mondiale du commerce (OMC), et elle est fermement déterminée à la consolider plus avant.

Mon gouvernement est cependant déçu que le prochain cycle de négociations de l'OMC ait été repoussé, et demande que ce cycle commence le plus tôt possible.

Étant l'un des pays où la superficie des terres utilisables diminue sans cesse et est même en train de disparaître du fait de l'élévation du niveau de la mer, la-

quelle découle des modifications climatiques, nous estimons qu'il est indispensable de mettre d'urgence en oeuvre le Protocole de Kyoto.

Sur une question où la survie même de certains membres de notre communauté mondiale est manifestement en jeu, et où la sécurité mondiale dépend d'une action mondiale coordonnée, il ne saurait y avoir de retour en arrière ni de compromis, et aucun cas particulier ne saurait être admis en raison du manque de volonté ou de l'incapacité de certains de respecter leurs engagements internationaux, quelle que soit la raison invoquée.

La Papouasie-Nouvelle-Guinée est heureuse d'accueillir parmi les Membres de l'ONU, nos voisins et très bons amis du Tuvalu.

Ce serait une terrible tragédie si la communauté internationale n'était en mesure d'aider ses voisins ainsi que les autres petits États insulaires, y compris les pays qui sont entrés à l'ONU l'année dernière, au moment précis où ces pays acceptent les responsabilités inhérentes à une pleine participation à ses activités.

Certaines questions de sécurité, comme les changements climatiques, exigent une approche mondiale. Il en est de même pour les efforts de limitation de la prolifération, lesquels visent à éliminer toutes les armes nucléaires.

La coopération mondiale est le seul moyen dont dispose la communauté internationale pour atteindre l'objectif que le Secrétaire général lui a fixé pour le Sommet du millénaire; c'est la garantie que la mondialisation deviendra une force positive pour les humains, au lieu de laisser certains dans la misère, tout particulièrement dans les pays en voie de développement.

Toutefois, comme le Secrétaire général l'a également exprimé dans son rapport (A/54/1) à la cinquante-quatrième session de l'Assemblée générale, chaque région connaît des problèmes différents. Même les problèmes communs, dans des contextes différents, peuvent exiger des solutions différentes. Les politiques de sécurité qui donnent des résultats dans une région peuvent n'en pas donner dans d'autres. Il peut être nécessaire, pour atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés, de faire des efforts complémentaires sur les plans national, régional et mondial.

Ainsi la Papouasie-Nouvelle-Guinée pense-t-elle que la prolifération des armes légères doit être interrompue en imposant une interdiction complète de déli-

vrer de nouveaux permis de port d'armes. Nous soutenons également les efforts visant à réduire la prolifération des armes obtenues ou détenues illégalement dans le cadre du Forum des îles du Pacifique.

Nous pensons que la Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, qui se réunira bientôt et vise à offrir un cadre et un soutien, au niveau mondial, aux efforts de chaque État et des organisations régionales qui s'efforcent de résoudre les problèmes relevant de leurs compétences respectives est tout à fait opportune.

En ce qui concerne la gestion des ressources océaniques, la Papouasie-Nouvelle-Guinée pense que la coopération régionale et interrégionale est complémentaire des mesures visant à assurer la durabilité des activités de pêche dans les eaux nationales.

Nous nous félicitons donc de l'accord récemment conclu sous les auspices de la Conférence multilatérale de haut niveau sur les pêches, qui vise à garantir la durabilité de la pêche du thon et des espèces migratoires à longue distance dans le Pacifique central et occidental.

La Papouasie-Nouvelle-Guinée voudrait également que l'on élargisse et approfondisse la coopération entre les États côtiers concernant d'autres aspects de la gestion des océans et des fonds marins, notamment l'exploitation minière des fonds marins.

La coopération régionale est indispensable pour traiter avec succès de nombreux et importants problèmes nationaux et mondiaux. Mais la coopération régionale peut avoir une multitude de dimensions et mettre en oeuvre des moyens très différents.

Dans le Pacifique Sud, par exemple, deux de nos plus proches voisins, Fidji et les Îles Salomon, sont actuellement confrontés à des difficultés internes dont se préoccupent beaucoup leurs amis.

Nous n'excusons pas le renversement illégal de gouvernements démocratiques et constitutionnels, ni toute autre forme de menace à la sécurité des gouvernements et des citoyens des autres États, mais, malgré les efforts répétés des gouvernements précédents de la Papouasie-Nouvelle-Guinée et d'autres États, le principal organisme intrarégional chargé de favoriser la coopération régionale dans le Pacifique Sud, le Forum des îles du Pacifique, n'a pas à sa disposition de mécanismes lui permettant de résoudre rapidement et efficacement les défis lancés à la sécurité des États de la région.

Il s'est donc avéré incapable d'organiser des consultations, et encore moins de procéder à une approche coordonnée face aux situations engendrées par les conflits armés qui menacent les Gouvernements de Fidji et des Îles Salomon. Certains de nos voisins ont répondu à cette situation en sollicitant une aide extérieure à la région.

Compte tenu de l'adjonction récente de six autres membres du Pacifique au groupe Afrique, Caraïbes, Pacifique (ACP) des États parties à la Convention de Lomé, 14 États insulaires du Pacifique ont désormais accès à un mécanisme de caractère éminemment pratique pour faire face à de telles situations.

À la suite de cela, lorsque les ministres et les ambassadeurs des États du Pacifique membres du groupe ACP se sont réunis à Cotonou (Bénin) en juin pour signer le nouvel accord cadre entre l'ACP et l'Union européenne, nous avons décidé de créer une mission ministérielle chargée de faire un rapport sur la situation à Fidji et aux Îles Salomon.

Ce faisant, nous étions conscients de la nécessité de l'appui de l'Union européenne, et lui en sommes d'ailleurs très reconnaissants.

L'offre faite par le Ministre français pour la coopération économique au forum régional de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est de veiller à ce que la Commission européenne consente à ajourner sa décision finale relative aux sanctions jusqu'à ce que la mission ministérielle des pays du Pacifique membres du groupe ACP ait fait son rapport, a été particulièrement bien accueillie car elle donnait de l'importance à nos efforts de coopération régionale et les appuyait.

L'imposition de sanctions à l'encontre d'un pays peut avoir des conséquences néfastes et causer autant de souffrances à des innocents dépourvus de moyens d'action qu'aux personnes puissantes et influentes, et même dans certains cas, les défavoriser encore plus. Même les sanctions dites intelligentes peuvent avoir des conséquences graves et imprévues, sans pour autant frapper ceux qu'elles visent.

Quand un petit groupe d'hommes armés essaie de prendre le contrôle d'un état, d'imposer des sanctions qui frappent des hommes, femmes et enfants innocents, peut se révéler non seulement vain, mais également contre-productif.

Les sanctions peuvent rester sans effet sur des jeunes gens en armes, ceux-ci étant incapables d'apprécier les conséquences plus larges de leurs actes ou totalement indifférents à celles-ci.

Les causes sous-jacentes des tensions qui se font jour entre les divers groupes aux Îles Salomon, et les événements qui ont suivi la tentative de coup d'État à Fidji, peuvent se révéler difficiles à identifier et se situer au-delà du domaine d'influence des sanctions.

Il est donc essentiel d'étudier de manière approfondie les difficultés graves auxquelles les Îles Salomon et Fidji doivent faire face pour être en mesure d'agir prudemment.

Parfois, ceux qui sont le mieux placés pour comprendre ces situations et identifier les causes sous-jacentes sont les voisins qui partagent avec ces pays certaines cultures ou valeurs.

À la demande des autres États du Pacifique membres du groupe ACP, j'ai récemment eu l'honneur de diriger la mission ministérielle à Fidji et aux Îles Salomon.

Mes collègues étaient les Ministres des affaires étrangères des Îles Cook, M. Robert Woonton, et de Vanuatu, M. Serge Vohor, ainsi que le Ministre de l'éducation de Samoa, M. Fiamé Naomi Mata'afa.

Avec l'appui actif des Gouvernements des deux pays, nous avons pu avoir de nombreuses rencontres avec les Premiers Ministres, des ministres et des responsables à Fidji aux Îles Salomon, avec des membres des anciens gouvernements des deux pays et des responsables des milieux d'affaires et des syndicats, ainsi qu'avec un grand nombre de représentants de la société civile, y compris des organisations féminines. Nous avons pu également nous entretenir avec des victimes dans les villes et dans les régions rurales, et examiner directement des sites détruits.

Mes collègues et moi sommes en train d'élaborer notre rapport. Nous espérons le présenter à la Commission européenne, à l'Assemblée conjointe ACP-Union européenne et à d'autres organes conjoints du groupe ACP et de l'Union européenne en octobre.

L'engagement pris par le Ministre français de la coopération économique, dont le pays préside actuellement l'Union européenne, signifie que la région – ou, au moins, notre rapport – a la possibilité d'influer sur les événements. Le processus dans lequel nous nous som-

mes engagés est, par conséquent, plus important que toute autre solution de rechange. Nous, États du Pacifique membres du groupe ACP, avons offert de faire part de notre rapport au Forum des îles du Pacifique, et l'appui qui a été donné à notre initiative dans la région illustre notre engagement envers une coopération plus large, sans parler de notre refus de nous engager dans la concurrence apparue entre des organismes ou des groupes régionaux rivaux.

L'initiative a été bien accueillie et louée, tant dans la région qu'en dehors de la région. Elle constitue un exemple qui mérite d'être étudié de près pour les précédents qu'elle crée pour la coopération dans le groupe ACP des États du Pacifique et parce qu'elle constitue un modèle éventuel d'efforts semblables dans d'autres régions.

S'agissant de la situation à Bougainville, Fidji et les Îles Salomon ne sont pas les premiers États de notre région à connaître des difficultés internes graves, bien que nous prions non seulement pour qu'il y ait bientôt une réelle amélioration, mais aussi pour qu'ils soient les derniers États à connaître de telles difficultés.

Après plus de huit années de conflit armé – de 1989 à 1997 – la partie de la Papouasie-Nouvelle-Guinée appelée Bougainville connaît maintenant la paix. Le règlement politique progressif est en cours. L'Accord de Lincoln sur la paix, la sécurité et le développement à Bougainville engage les parties à consolider la paix à plusieurs niveaux, de la destruction des armes au rétablissement de l'autorité civile, en passant par la réconciliation entre les anciens combattants et la reconstruction des infrastructures, la restauration des services, le relèvement économique et social et la reprise rapide des modes de développement qui font partie du retour à la normalité.

Le Gouvernement national est attaché à une telle approche multidimensionnelle. C'est en suivant cette voie que nous espérons coopérer pour parvenir à une paix durable par des moyens pacifiques. La priorité que le Premier Ministre a accordée au processus de paix de Bougainville, il y a plus de 12 ans, est toujours valable. On peut voir une preuve de son importance constante dans l'initiative que le Premier Ministre a prise récemment de répondre aux exigences principales de Bougainville dans le cadre de la Constitution de la Papouasie-Nouvelle-Guinée.

Le Gouvernement, qui a pris l'initiative d'inviter nos voisins – Australie, Fidji, Nouvelle-Zélande et Va-

nuatu – à créer le Groupe de surveillance de la paix, neutre et régional, apprécie la contribution que le personnel non armé du Groupe apporte à la promotion de la confiance mutuelle sur le terrain. Le succès du Groupe de surveillance de la paix apparaît bien dans la manière pacifique dont il commence à se désengager en réduisant considérablement les effectifs de ce personnel. Le processus doit être appuyé davantage par les parties de Bougainville afin d'éviter le vide qui a suivi le départ des forces conduisant de semblables opérations de maintien de la paix dans d'autres régions, en coopérant au rétablissement de la police, des tribunaux et des services du système pénitentiaire, ainsi qu'en renforçant au niveau communautaire les institutions qui permettent de maintenir l'ordre public, de rendre la justice et de faire respecter la primauté du droit.

Ayant pris l'initiative de la demande d'une mission d'observation des Nations Unies à Bougainville et ayant accueilli cette mission, la Papouasie-Nouvelle-Guinée apprécie l'appui que le Conseil de sécurité et d'autres organes des Nations Unies accordent au processus de paix de Bougainville. Nous sommes résolus à continuer de travailler pour parvenir à une paix durable par des moyens pacifiques, dans un cadre souple, ce qui permettra à Bougainville de jouir d'un haut degré d'autonomie, en harmonie avec l'intégrité, la sécurité et la souveraineté de la nation.

En ce qui concerne les problèmes sociaux et économiques, en tant que pays en développement qui a accédé à l'indépendance il y a 25 ans, la Papouasie-Nouvelle-Guinée connaît beaucoup de difficultés pour améliorer son bilan national mesuré par les indices de développement humain. Dans certains secteurs, la situation s'aggrave. Les cinq principaux objectifs du Gouvernement actuel visent à concentrer l'attention et les efforts là où ils sont les plus nécessaires. Notre détermination à les poursuivre apporte déjà des changements réels, notamment du point de vue de la gestion économique et de la fourniture des services gouvernementaux.

L'ajustement structurel, y compris la réforme du secteur public qui est tout à fait fondamentale, est l'un des principaux moyens d'apporter des changements souvent attendus de longue date. Nous avons besoin de l'appui continu de nos partenaires économiques pour réussir, y compris l'accès aux marchés; l'accroissement des investissements dans les domaines prioritaires comme le traitement en aval, qui permet d'accroître les possibilités d'emploi productif; et l'aide à des condi-

tions de faveur. L'accord de partenariat conclu récemment entre les pays du groupe ACP et l'Union européenne est un exemple qui mérite d'être plus largement imité.

En tant que pays en développement qui a accédé à l'indépendance il y a seulement un quart de siècle, la Papouasie-Nouvelle-Guinée est fermement attachée à l'idée qu'il faut préparer avec soin une décolonisation faite dans l'ordre. Impressionnés par les progrès réalisés dans la mise en oeuvre des Accords de Nouméa, nous demeurons fermement convaincus que les droits des Canaques autochtones de la Nouvelle-Calédonie doivent être respectés. Conscients des conséquences d'autres formes de décolonisation, nous nous félicitons de la renaissance du Timor oriental en tant qu'entité indépendante. Nous attendons avec intérêt d'accueillir une délégation d'ici la fin de l'année pour discuter de la manière dont nous pourrions mettre au point des formes techniques et autres d'une coopération Sud-Sud mutuellement avantageuse.

Entre-temps, même si nous continuons de renforcer et d'élargir notre coopération avec d'autres pays insulaires du Pacifique, nous respectons l'intégrité de nos autres voisins et continuons de bénéficier des échanges qui sont possibles en raison de notre statut d'observateur spécial aux réunions de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est. Dans le domaine plus large de la coopération Asie-Pacifique, nous nous félicitons d'appartenir au Forum de la coopération économique Asie-Pacifique (APEC) et continuons de nous efforcer d'honorer les engagements réciproques que les membres de l'APEC ont pris de libéraliser les marchés. L'APEC regroupe certains de nos plus proches partenaires et amis bilatéraux. Notre appartenance commune, et le processus de développement de nos liens économiques avec d'autres économies de l'APEC, ne nous détournent pas des autres aspects des relations extérieures de la Papouasie-Nouvelle-Guinée. Ils n'ont pas d'effet sur les engagements que nous avons pris auprès de pays aussi amis que la République populaire de Chine. Nous ne le permettrons pas.

Pour terminer, je voudrais dire que, 25 ans après son accession à l'indépendance, la Papouasie-Nouvelle-Guinée détient l'un des plus longs records, sans interruption, de gouvernement constitutionnel et démocratique parmi les pays devenus indépendants au cours des 50 dernières années. Nous avons connu des difficultés et quelques ratés. Les tensions qui ont éprouvé notre système de gouvernement ont mis nos

forces à l'épreuve. Ce faisant, ils nous ont aidé à mieux comprendre les pays qui connaissent des difficultés internes graves – bien que nous n'ayons aucune sympathie pour ceux qui violent délibérément les principes démocratiques ou les pratiques constitutionnelles établies – tout en renforçant notre attachement à la bonne gouvernance, tant chez nous qu'à l'étranger.

Outre les conséquences évidentes que cet engagement implique pour la Papouasie-Nouvelle-Guinée dans son aide aux pays en graves difficultés internes, y compris notre préférence pour une approche tournée vers l'avenir plutôt que des sanctions négatives, cela sous-tend aussi notre soutien pour une réforme de l'ONU.

Cette réforme doit tout englober, de l'amélioration de l'efficacité administrative à la transformation du Conseil de sécurité pour le rendre, dans son ensemble, plus représentatif de ses membres. De fait, il faut aussi améliorer la performance des États Membres eux-mêmes. En particulier en ce qui concerne le paiement complet des contributions, en temps voulu.

Le millénaire marque un tournant important dans le calendrier, et aussi dans l'histoire de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, car le pays fête cette année le vingt-cinquième anniversaire de son indépendance. L'ONU est également à un tournant crucial, car le Secrétaire général a rappelé aux Membres la mission première de l'Organisation et son rôle au service de l'homme.

L'examen récent des activités de l'ONU au service de la paix et de la sécurité a donné lieu à un excellent rapport qui nous impose de passer un nouveau cap et de faire en sorte que les responsabilités accrues de l'ONU depuis la fin de la guerre froide lui permettent d'étendre et de maintenir la paix quelle que soit la diversité des situations.

Pour finir, je voudrais rendre hommage à la vision qu'ont exprimée, en notre nom, les participants au Sommet du millénaire. Ce faisant, permettez-moi d'ajouter que notre vrai défi, c'est de ne plus faire de discours. Transformons plutôt les belles paroles en coopération concrète pour nous aider à atteindre des objectifs communs sans sacrifier notre diversité. C'est grâce à cette diversité que nous avons à la fois le besoin et la capacité de nous venir en aide à nous-mêmes au niveau mondial.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole à S. E. Datuk Seri Syed Hamid Albar, Ministre des affaires étrangères de Malaisie.

Datuk Syed Hamid (Malaisie) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je me joins aux autres orateurs pour vous féliciter de votre élection à la présidence de la cinquante-cinquième session de l'Assemblée générale. Votre grande expérience et vos talents de diplomate, j'en suis sûr, vous permettront de diriger avec succès les débats de cette Assemblée.

J'aimerais aussi exprimer la gratitude de ma délégation à votre prédécesseur, M. Theo-Ben Gurirab, pour l'efficacité dont il a fait preuve quand il dirigeait la précédente session de l'Assemblée générale.

Permettez-moi aussi de profiter de l'occasion pour féliciter le Secrétaire général pour son grand dévouement à l'Organisation et pour toutes ses contributions au service de la communauté internationale.

La communauté internationale espère vivement que l'ONU sera une organisation plus efficace dans le siècle à venir. Le fait de savoir si elle est encore utile, en particulier aux yeux des pays en développement qui représentent la majorité des États Membres, dépendra en effet du sentiment qu'ils auront ou non que l'ONU répond à leurs préoccupations et leurs besoins. L'Organisation doit continuer à servir les intérêts de tous ses Membres, grands ou petits, forts ou faibles. Elle doit être transparente. Elle doit disposer d'un mécanisme de prise de décisions et de méthodes de travail démocratique.

Dans ce contexte, la réforme et la restructuration de l'Organisation demeurent un sujet éminemment important. Le programme de réforme réalisé par le Secrétaire général a beaucoup apporté. Mais la réforme est un processus long et permanent. Il faudrait continuer vigoureusement afin de permettre à l'ONU d'augmenter sa capacité d'agir et son efficacité, en particulier pour relever les défis du siècle nouveau. Comme la modernisation de l'ONU implique l'augmentation de ses ressources, le problème crucial du financement de l'ONU doit être traité sérieusement et résolu au plus vite.

Il faudrait intensifier les efforts pour mener à une conclusion les débats concernant la restructuration du Conseil de sécurité, un des aspects les plus importants du processus de réforme. Il est clair que si l'on veut faire avancer les débats sur la réforme du Conseil, il

faut accepter les compromis nécessaires. Nous espérons, Monsieur le Président, que vous pourrez débloquent l'impasse actuelle pour que cet organe important de l'ONU puisse être revitalisé, modernisé et rendu plus efficace. La Malaisie continue de préconiser un Conseil élargi pour les deux catégories de membres. L'augmentation du nombre des membres permanents doit permettre une représentation des pays industrialisés et des pays en développement. Si on ne peut pas parvenir à un accord sur les membres permanents, alors il faut commencer par élargir le nombre des membres non permanents.

Un objectif central de la réforme du Conseil de sécurité porte sur son efficacité dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Tout aussi importante est la nécessité de renforcer la cohésion du Conseil en termes d'objectifs poursuivis par ses membres, en particulier les membres permanents. Il s'agit ici d'éviter de voir des situations qui exigent une action internationale mais qui, du fait de l'incapacité du Conseil à agir, sont gérées par d'autres instances, comme l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord dans le cas du Kosovo. Les circonstances particulières du Kosovo mises à part, les interventions internationales devraient, dans l'avenir, être conduites uniquement avec l'approbation du Conseil de sécurité avec le souci de préserver le rôle et l'autorité du Conseil, comme il est stipulé dans la Charte. Il s'agit aussi d'assurer la légalité et la légitimité de ces actions internationales.

Les sanctions infligées aux États Membres sont un autre aspect de l'activité du Conseil qu'il faudrait complètement revoir. Ces sanctions ont souvent infligé des souffrances indicibles aux populations, et particulièrement aux femmes et aux enfants. Dans l'avenir, ces sanctions ne devraient intervenir que si c'est absolument nécessaire, avec un ciblage spécifique, pour une période de temps donnée, et faire l'objet d'une révision périodique. Il faudrait les lever quand elle ne sont plus nécessaires. On devrait prendre en compte les intérêts de toutes les parties au conflit pour parvenir à une paix juste et durable. Nous avons vu bien trop de conflits apparemment résolus sur le papier, mais qui continuent dans les faits.

En entamant ce siècle nouveau, nous devons nous efforcer de faire de la planète un monde plus sûr. Nous devons nous efforcer de nous débarrasser des armes de destruction massive, en particulier des armes nucléaires, mais aussi les armes chimiques et biologiques. Nous devons intensifier les efforts mondiaux pour ré-

duire ces horribles arsenaux et, en fin de compte, les éliminer complètement. Les grandes puissances et les autres pays qui possèdent et fabriquent ces armes portent une responsabilité particulière. Nous devons tous jouer notre rôle pour faire en sorte qu'il n'y ait pas de fléchissement dans l'effort international vers la non-prolifération et le désarmement nucléaires.

Nous devons aussi limiter la production et le déploiement d'armes ultrasophistiquées, d'armes conventionnelles de haute technologie qui bien souvent sont utilisées dans des guerres frappant les pays en développement. Il y a là une ironie : les pays du tiers monde se faisant la guerre avec des armes du monde industrialisé, grâce à l'agressivité commerciale des marchands d'armes des pays développés. Les pays en développement n'ont guère les moyens de participer à la course aux armements que cela déclencherà. Ils ne peuvent pas non plus supporter les dépenses liées à l'entretien de ces armes.

Nous devons nous assurer que plus jamais dans le monde, on ne laissera commettre les génocides, épurations ethniques et autres crimes contre l'humanité qui ont pu être perpétrés par exemple au Rwanda, en Bosnie-Herzégovine ou au Kosovo. Des efforts plus ardues devraient être entrepris pour appréhender les criminels de guerre inculpés de façon à adresser un ferme avertissement aux autres. Il ne faut pas laisser ces crimes odieux impunis.

Sans aucun doute, un usage plus efficace de la diplomatie préventive peut faciliter le maintien de la paix et de la sécurité internationales, comme le Secrétaire général l'a mis en lumière par dans son rapport (A/54/2000). Il faudrait y réfléchir sérieusement.

L'Organisation devra développer une capacité d'alerte rapide et faire face aux nouvelles situations de conflit grâce à un meilleur usage du mécanisme de diplomatie préventive. Une action plus énergique en matière de diplomatie préventive requiert une coordination et une collaboration plus étroites entre le Conseil de sécurité et le Secrétaire général, en recourant davantage aux bons offices de ce dernier.

Mais cela ne doit pas justifier l'imposition de décisions à des États Membres ou une ingérence dans leurs affaires internes. Les pays développés ont de plus en plus tendance, au nom des droits de l'homme, de la démocratie et de la société civile, à fixer des normes conformes à leur propre moule devant être appliquées par les pays en développement. Nous négligeons même

le fait que nombre de problèmes qui se posent à ces derniers sont des séquelles du passé colonial. Nous voulons tourner la page du passé et envisager le présent et l'avenir, mais le rythme dépend de chaque pays.

Les missions de maintien de la paix des Nations Unies doivent disposer de mandats clairs et bien définis, de ressources adéquates et d'un appui international puissant, quel que soit le lieu de déploiement. Il ne doit pas y avoir une impression de sélectivité lorsqu'elles sont lancées. À cet égard, il est très important que les opérations de maintien de la paix en Afrique – notamment en Sierra Leone, en République démocratique du Congo, en Éthiopie et en Érythrée – soient fermement appuyées par la communauté internationale. Dans le même temps, pour que la paix soit viable, il est crucial que ces missions comprennent les éléments nécessaires de désarmement, de démobilisation et de réintégration des ex-combattants, avec le soutien de la communauté internationale.

Ma délégation se félicite du rapport (A/55/305) sans concession établi par le Groupe dirigé par M. Brahimi sur les opérations de paix des Nations Unies. Les recommandations audacieuses du Groupe méritent d'être examinées en détail par les États Membres de l'Organisation. Nous devons faire preuve de sérieux, d'efficacité et de volonté politique pour suivre ces recommandations louables, sinon ce rapport connaîtra le même sort que de nombreux rapports des Nations Unies, faute de la volonté politique nécessaire.

S'agissant d'une autre situation de conflit, la Malaisie est très préoccupée par le fait que l'un des conflits les plus anciens, le conflit israélo-arabe, n'est toujours pas réglé. Des occasions successives ont été perdues en raison du manque de persévérance de la part du Gouvernement israélien dans la voie de la paix. Nous sommes déçus de voir que ce gouvernement ne réponde pas aux attentes de la communauté internationale et manque de réelle vision, de volonté et de courage pour saisir la chance unique de sceller une paix durable entre Israël et la Palestine et la Syrie dans l'intérêt de la paix et de la sécurité régionales.

Les aspirations du peuple palestinien à une patrie indépendante et souveraine ne peuvent plus être niées. Nous espérons accueillir bientôt un État palestinien indépendant au sein de la communauté des nations, ici aux Nations Unies, ainsi que dans d'autres organisations internationales. De même, nous espérons voir la restitution du Golan syrien sans retard. Israël doit faire

cesser la suspicion et la méfiance du passé et envisager l'avenir dans un environnement créateur d'opportunités et de défis, dans un Moyen-Orient pacifique et stable.

Depuis la crise financière en Asie de l'Est, on reconnaît de plus en plus la nature du problème des systèmes financiers et économiques mondiaux existants et la nécessité de les réformer, idée défendue fermement par la Malaisie. J'espère que les efforts à cette fin continueront d'être déployés par les institutions de Bretton Woods, même si le pire pour les économies asiatiques affectées est peut-être passé et si ces pays se remettent des effets de la crise. Il est décevant que certains pensent, avec la fin de la crise, qu'il n'est ni nécessaire ni urgent de réformer. Vu l'universalité de sa composante, l'ONU est bien placée pour contribuer utilement à la promotion du processus de réforme, notamment dans le cadre de son dialogue et interaction croissants avec ces institutions. Il serait extrêmement irresponsable d'attendre une autre série d'attaques spéculatives pour se décider à agir.

L'expérience traumatisante en Asie de l'Est est un rappel des effets négatifs de la mondialisation pour les pays en développement. Si celle-ci est inévitable et si elle est devenue une caractéristique permanente du nouvel ordre international, elle est loin de constituer une panacée. En fait, le rapport des Nations Unies sur le développement humain indique que la mondialisation a conduit à la marginalisation de nombreux pays en développement, engendrant une disparité croissante des performances économiques entre nations. Cette conclusion n'est pas surprenante compte tenu de l'ordre économique international injuste existant et les différences dans l'accès aux technologies.

Avec ses avantages potentiels, la mondialisation, dans sa forme la plus débridée, est susceptible d'engendrer plus de dégâts que de bienfaits pour les petites économies vulnérables, au moins à court et à moyen terme, à moins que des mesures ne soient prises pour les protéger. Elle ne donnera pas lieu au libre-échange mais à des échanges injustes et inéquitables : l'apport de capitaux, de biens et de services du Nord développé en échange du flux de devises étrangères difficilement gagnées des pays pauvres du Sud. L'idée d'être sur un pied d'égalité, qui constitue le credo de la mondialisation, perpétuerait les inégalités actuelles en faveur des économies puissantes et développées aux dépens des économies vulnérables des pays en développement. Elle assurerait la domination continue des faibles par les puissants.

Pour que la mondialisation soit universellement acceptée sans réserve, il doit y avoir un certain nombre de règles du jeu pour réguler la conduite du libre-échange de biens et services et assurer un échange équitable entre des partenaires inégaux, sur la base d'une formule favorable à tous. Dans le même temps, le principe de transparence doit s'appliquer de façon généralisée pour inclure les courtiers en devises et les manipulateurs du marché, qui sont aujourd'hui en quelque sorte exempts de cette obligation ainsi que du paiement des taxes. En attendant la mise en oeuvre de ces mesures, la mondialisation continuera d'être perçue par les pays en développement comme une idéologie largement prédatrice des pays riches en vue d'exploiter et de soumettre les pauvres.

Cette impression est encore renforcée par l'intolérance de certains de ses promoteurs à l'égard de vues divergentes, dans leur zèle à imposer une approche uniforme face à la mondialisation. Les pays en développement doivent pouvoir adopter la mondialisation à leur rythme afin qu'ils puissent développer des institutions sociales et bénéficier pleinement du processus, tout en minimisant ses inconvénients. Pour de nombreux pays, le prix à payer dans le domaine de la mondialisation telle qu'elle est interprétée actuellement, notamment la perte d'indépendance, serait simplement excessif. Ce n'est pas le moment de réexaminer le concept d'État-nation et de souveraineté des nations pour répondre aux besoins des grandes multinationales dont les opérations ne connaissent pas de frontières.

En attendant, pour qu'ils puissent absorber le plein impact de la mondialisation, les pays en développement doivent développer une coopération entre eux, dans un esprit de coopération Sud-Sud et sur la base de « partenariats judicieux » mutuellement avantageux, avec la participation du secteur privé. Cela faciliterait l'échange utile entre eux d'idées et d'expériences sur le processus de mondialisation. La Malaisie est heureuse de partager ces idées et expériences avec ses partenaires des pays en développement. et elle l'a fait au cours des dernières années dans le contexte du Dialogue international Langkawi. Nous sommes heureux de voir que ces dialogues ont inspiré l'Afrique à travers le dialogue international en Afrique du Sud. Dans un monde futur de plus en plus complexe, il est bon que les pays en développement établissent de telles synergies grâce à des relations stratégiques entre eux, ainsi qu'avec les pays développés.

Pour contribuer au processus de mondialisation, la communauté internationale doit faire en sorte que les pays en développement, notamment les pays les moins avancés, continuent de bénéficier d'une aide au développement leur permettant d'éliminer la pauvreté chronique. Vu le lien intrinsèque entre la paix, la sécurité et le développement, l'Organisation doit continuer d'être à l'avant-garde des efforts mondiaux de développement, dont dépendent tant de peuples. Il est impératif que l'ONU assume sa mission de développement avec davantage de vigueur au moment où les ressources diminuent et les populations s'accroissent. C'est là où le rôle continu du Programme des Nations Unies pour le développement peut être décisif, avec des ressources supplémentaires et des programmes plus efficaces, notamment en faveur des petits États insulaires, des États sans littoral et des pays africains vulnérables où les résultats économiques ont parfois chuté au lieu de s'améliorer depuis l'indépendance.

Des progrès notables ont été réalisés dans plusieurs pays africains, mais la capacité de l'Afrique à sortir de la pauvreté chronique est entièrement subordonnée à l'aide continue de la communauté internationale, et notamment à la remise de la dette extérieure des pays, sans quoi beaucoup d'entre eux resteront prisonniers du cercle vicieux de la pauvreté, de la violence et des catastrophes naturelles ou provoquées par l'homme. À cet égard, la Malaisie se félicite de la tenue en 2001 d'une conférence internationale sur le financement du développement, qu'elle appuie avec conviction et à laquelle devraient participer toutes les principales parties intéressées, à commencer par le secteur privé. Il est impératif de tenir une telle conférence, car il ne peut y avoir de développement sans les moyens de financement nécessaires pour le faciliter.

La présente session de l'Assemblée générale restera dans les mémoires non seulement à cause du Sommet du millénaire, mais aussi parce qu'elle a permis, notamment, de préparer la voie à la nouvelle ONU qui devrait émerger bientôt pour servir la communauté internationale, au moins dans les premières décennies du XXI^e siècle. Si le schéma définitif des relations mouvantes entre nations est encore à fixer et si l'avenir est encore loin d'être clair, il est indéniable que dans le monde de plus en plus complexe et interconnecté de demain, l'ONU est appelée à jouer un rôle de plus en plus déterminant. À cette fin, l'Organisation doit donc toujours être à l'avant-garde de la recherche de solutions aux problèmes mondiaux.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole au Ministre d'État et Ministre des affaires étrangères du Portugal, S. E. M. Jaime Gama.

M. Gama (Portugal) (*parle en portugais; texte anglais fourni par la délégation*) : C'est avec grand plaisir que je vous félicite, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence de cette Assemblée du millénaire. Je tiens également à rendre hommage au Président sortant, M. Theo-Ben Gurirab, et à saluer de nouveau le Secrétaire général, M. Kofi Annan, pour sa vision, ainsi que le courage et la manière remarquable dont il s'acquitte de ses fonctions.

Mon collègue français a déjà pris la parole au nom des 15 États membres de l'Union européenne, dans une déclaration à laquelle mon pays s'associe entièrement.

Je vais maintenant aborder un certain nombre de questions d'importance particulière pour mon pays, le Portugal.

Comme l'a dit ici même le Premier Ministre au cours du Sommet du millénaire, l'ONU est arrivée à un tournant qui appelle nécessairement à réfléchir à l'avenir de l'Organisation. En cette époque de mondialisation accélérée, nous devons donner à l'ONU les moyens d'accomplir les missions que nous leur avons confiées, et faire de l'Organisation le fondement d'une communauté internationale plus stable, plus unie et dont la cohésion soit plus forte.

À l'aube du millénaire, la communauté internationale a trois grands défis à relever : renforcer l'action au service de la paix, contribuer à l'élimination de l'extrême pauvreté et garantir les conditions écologiques propices à la perpétuation de la vie sur terre.

Le recours accru – que nous avons encouragé – aux opérations de maintien de la paix au cours des 10 dernières années illustre de façon décisive à quel point celles-ci sont importantes. Les résultats obtenus sur les cinq continents nous montrent avec certitude que nous avons choisi la bonne voie. Pour poursuivre efficacement cet effort, l'ONU doit disposer des ressources nécessaires, qu'elles soient financières, techniques, civiles, politiques ou militaires.

Une capacité crédible de maintien de la paix constitue en elle-même un moyen de dissuasion contre les conflits et fait par conséquent partie intégrante du système mondial de prévention des conflits, dont l'ONU doit être un maillon essentiel. À cet égard, le

Portugal se félicite du rapport Brahimi sur les opérations de paix. La liste de ses recommandations montre à notre avis la voie d'un processus de réforme qui permettra de renforcer la capacité de l'ONU en matière de prévention des conflits, de maintien de la paix et de consolidation de la paix. Nous devons poursuivre sur cette lancée et tâcher d'obtenir des résultats concrets d'ici un ou deux ans.

Je dois souligner, cependant, que les questions décisives seront toujours de nature politique. Nous devons trouver le courage qu'il faut pour élargir les responsabilités de l'ONU. Ne nous leurrions pas. Comme le Secrétaire général, M. Kofi Annan, l'a déclaré, la fonction des Nations Unies est d'intervenir. Qu'il me soit permis d'aller encore plus loin en disant que c'est même notre devoir d'intervenir – d'intervenir à temps, efficacement et sur la base du droit international.

Le Portugal, quant à lui, est prêt à le faire, comme il l'a démontré par le passé. Nous avons participé aux opérations de maintien de la paix au Mozambique, en Angola, en République centrafricaine et au Guatemala, et nous participons actuellement aux missions des Nations Unies au Timor oriental, en Bosnie, au Kosovo et au Sahara occidental, avec plus de 1 000 soldats de la paix. Le Portugal est actuellement au onzième rang des fournisseurs de contingents aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies, et au premier rang parmi ses partenaires de l'Union européenne.

Au cours de notre présidence de l'Union européenne, nous avons donné une impulsion décisive à la création des capacités d'intervention de l'Union européenne, que nous voyons comme au service de la paix et de la coopération internationales. En 2003, l'Union disposera d'une force militaire forte de 50 000 à 60 000 hommes, à laquelle s'ajoutera une force de police de 5 000 hommes, ainsi qu'une structure civile chargée de la gestion des crises.

Cet aspect des activités extérieures du Portugal continuera de revêtir pour nous un caractère primordial; l'importance que nous y attachons est d'ailleurs également la raison de notre candidature pour l'an 2002, à la présidence de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe.

Dans notre société mondialisée, l'existence d'énormes asymétries économiques est un facteur permanent de tensions et de conflits. Il faut rappeler que près de la moitié de la population mondiale vit avec moins de deux dollars par jour.

Le tournant du nouveau millénaire est une occasion de réaffirmer notre volonté de combattre la pauvreté à l'échelle mondiale et de l'éliminer. C'est peut-être là une vision utopique pour l'instant, mais c'est aussi un objectif réalisable grâce à nos efforts conjugués.

Dans le laps de temps nécessaire pour faire l'une de ces déclarations à l'Assemblée générale, environ 300 enfants meurent avant d'avoir atteint un an. Est-ce acceptable? Non, bien sûr. Se peut-il, alors, que les ressources humaines et financières nécessaires pour lutter contre cette tragédie soient si considérables que nous soyons forcés de l'accepter? La réponse, une fois de plus, est non. Nombre de ces morts pourraient être évitées simplement par une meilleure gestion – et pas une augmentation – des ressources. La santé, comme l'éducation, doit être un secteur prioritaire de l'aide au développement.

Il est crucial de conjuguer nos efforts, nos politiques et nos instruments. L'aide directe au développement doit être complétée par des mécanismes visant à régler les problèmes de longue date des pays les plus pauvres par la réforme des organismes de réglementation du système financier et économique mondial et par des accords permettant aux pays pauvres d'accéder aux marchés des pays développés sans barrières tarifaires.

Je voudrais dire en particulier combien il importe de développer les mécanismes de coopération entre l'ONU et les institutions de Bretton Woods, c'est-à-dire en particulier de revitaliser le Conseil économique et social. Notre priorité doit être de redéfinir le rôle de chaque institution et d'éviter tout chevauchement dans un domaine où l'ONU devrait jouer un rôle prépondérant.

Il est tout aussi important de donner des responsabilités aux pays bénéficiaires de l'aide en exigeant que les fonds soient utilisés efficacement ou en demandant une bonne gestion des affaires publiques. À cet égard, je tiens à insister sur le fait que la lutte contre la corruption doit être une priorité de tous nos gouvernements.

La Déclaration du millénaire énonce clairement la principale gageure de notre temps : veiller à ce que la mondialisation soit une réalité positive pour toute la population mondiale, et non pas un nouveau facteur d'exclusion.

Seule l'ONU est en mesure de promouvoir le partenariat pour le changement dont parle Kofi Annan dans son rapport intitulé « Nous, les peuples ».

Malheureusement, la pauvreté est également étroitement liée aux infections et maladies contagieuses, notamment le sida, le paludisme et la tuberculose qui sont la cause de millions de morts chaque année et déciment une génération entière en Afrique, posant une menace tragique au développement futur. Plus que jamais, il est vital de mobiliser les énergies de la société civile, des institutions et de la communauté internationale dans son ensemble pour lutter contre les infections et maladies contagieuses. L'Union européenne et les États-Unis ont récemment convenu à Lisbonne de renforcer leur coopération dans la lutte contre ces fléaux.

En ce qui concerne l'environnement, nous devons toujours garder à l'esprit que la croissance économique et le progrès ne doivent pas être réalisés à n'importe quel prix, tout au moins pas au détriment de l'avenir. L'ONU doit continuer de montrer la voie sur les questions d'environnement, ainsi qu'elle l'a fait depuis la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, tenue à Rio de Janeiro en 1992. La réponse des États est restée en deçà – souvent de beaucoup – des engagements que nous-mêmes avons pris tant dans les déclarations politiques que dans les traités internationaux. Ne nous faisons pas d'illusions : l'ONU joue un rôle instrumental dans ce domaine crucial et stratégique, comme il a été réaffirmé dans la Déclaration du millénaire. Pourtant, les États, et eux seuls, sont à même de produire des résultats. Ce n'est pas une tâche dont l'ONU puisse s'acquitter en sous-traitance.

La société civile doit utiliser toute son influence ici pour exercer une pression et demander des comptes aux gouvernements qui croient pouvoir traiter les questions de l'environnement sans rien faire, comme s'il s'agissait de simples questions de souveraineté. Nous ne pouvons plus penser de cette manière. Le réchauffement de la planète nous affecte tous. Pour faire face à ce problème commun, il nous faut une action collective à l'échelle mondiale.

Pour des raisons géographiques, historiques et politiques, le Portugal est un pays lié aux océans. Pour cette raison, nous reconnaissons l'importance qu'ils revêtent pour les écosystèmes terrestres et le renouvellement des ressources énergétiques, vitales pour la subsistance de millions de gens. Nous nous félicitons du lancement du processus consultatif informel sur les

océans et le droit de la mer, et nous attachons une importance particulière au débat sur la recherche scientifique touchant les questions maritimes.

Permettez-moi de mentionner brièvement une initiative à laquelle mon pays attache une grande importance. En juin, à Varsovie, un groupe de plus de cent pays, unis par des convictions communes, a entériné une déclaration intitulée « Vers une communauté des démocraties ». Les participants reconnaissaient qu'il n'y a pas de modèle unique pour déterminer de la manière dont la volonté d'un peuple devrait être respecté. La communauté des démocraties jouera un rôle en unissant les efforts de tous les pays qui croient qu'un système de représentation démocratique est celui qui répond le mieux à cet objectif.

Je souhaite maintenant m'exprimer sur certains problèmes régionaux qui sont d'une importance particulière pour mon pays. L'Afrique est l'une des grandes priorités de la politique étrangère du Portugal. Le premier Sommet Afrique-Europe s'est tenu durant la présidence portugaise de l'Union européenne et sur la base d'une proposition du Portugal. Ce Sommet a ouvert de nouvelles perspectives dans les rapports entre l'Europe et l'Afrique, qui rendront certainement possible une réflexion commune sur les défis et les problèmes de ces deux continents. Le deuxième Sommet Afrique-Europe se tiendra à Lisbonne en 2003.

L'Afrique de l'Ouest est l'une de nos sources de préoccupation majeure sur le continent actuellement. À cet égard, je voudrais mentionner la situation dans la Casamance, au Sénégal; le conflit récent en Guinée-Bissau, dont le pays commence seulement à se relever; les conflits graves en Sierra Leone et au Libéria; le problème des réfugiés de ces pays et leurs conséquences pour la Guinée, ainsi que l'instabilité le long des frontières de tous ces pays.

La persistance et l'élargissement éventuel de ces tensions et conflits menacent sérieusement la sécurité de la sous-région entière de l'Afrique occidentale, ce qui pourrait conduire à de graves conséquences politiques, économiques et humanitaires. Il est donc nécessaire que la communauté internationale accorde une plus grande attention à cette région difficile de l'Afrique pendant qu'il est encore temps.

En ce qui concerne l'Angola, nous regrettons profondément la poursuite de la guerre, qui est due, croyons-nous, au fait que les accords de paix de Lusaka et de Bicesse ne sont pas appliqués et à la violation des

résolutions pertinentes du Conseil de sécurité par l'União Nacional para a Independência Total de Angola (UNITA). À notre avis, ces instruments continuent d'être le point de référence d'une solution politique au conflit angolais. Nous nous félicitons du renforcement du régime de sanctions adopté à l'encontre de l'UNITA, et nous réitérons notre promesse de coopérer avec le Comité des sanctions du Conseil de sécurité. Nous estimons que la présence des Nations Unies sur le territoire angolais continue d'être d'une importance fondamentale, d'un point de vue tant humanitaire que politique. C'est seulement ainsi que l'ONU pourra intervenir rapidement pour appuyer toute solution politique qui se ferait jour. Je salue l'intention du Gouvernement angolais d'organiser et de tenir des élections en 2001. La promotion des valeurs de tolérance et de dialogue, ainsi que des principes démocratiques, est essentielle pour garantir une paix durable.

Un an après la tenue du référendum qui a permis au peuple du Timor oriental d'exercer enfin son droit à l'autodétermination, l'ONU fait face à un nouveau défi : administrer le Timor oriental durant la période transitoire et créer les bases nécessaires d'un nouvel État indépendant et démocratique, qui deviendra membre de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est et de la Communauté des pays de langue portugaise et qui pourra, nous l'espérons, être admis comme Membre de l'ONU en 2001. Le Portugal a toujours appuyé le Timor oriental et continuera de le faire. Le montant total de notre aide financière, sans compter notre participation à la composante militaire de l'Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental, atteindra cette année 50 millions de dollars environ et se maintiendra à ce niveau en 2001 et 2002. Beaucoup reste à faire, mais la direction compétente de Sergio Vieira de Mello et les qualités exceptionnelles de Xanana Gusmão nous autorisent à voir l'avenir avec optimisme.

Les événements tragiques qui se sont produits à Atambua le 6 septembre, au cours desquels trois membres du personnel du Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés ont perdu la vie, méritent d'être condamnés unanimement par la communauté internationale. Ils sont la preuve de l'impunité dont jouissent les milices au Timor occidental. Deux jours après ces événements, les milices ont sévi de nouveau le long de la frontière, causant la mort de 11 personnes, cette fois de nationalité indonésienne, qui assistaient diverses organisations non-gouvernementales et internationales dans leur travail. Nous nous félicitons de la prompti-

tude avec laquelle le Conseil de sécurité a répondu en adoptant la résolution 1319 (2000) et en décidant d'envoyer une mission d'évaluation au Timor occidental.

Le nouveau Gouvernement démocratique de l'Indonésie a fait preuve, dans l'ensemble, d'un esprit de coopération. Il est temps à présent qu'il honore ses engagements en rétablissant la loi et l'ordre au Timor occidental et en désarmant et démantelant ses milices. Leur existence déstabilise le processus de transition au Timor oriental; elle fait affront aux autorités civiles et militaires indonésiennes en ce qu'elle perturbe la stabilisation du régime démocratique de ce pays. Pour notre part, nous nous tenons prêts à collaborer avec le Gouvernement indonésien pour résoudre ce problème. C'était dans cet esprit que le Premier Ministre portugais a proposé ici la semaine dernière un pacte de stabilité pour le Timor oriental. C'est dans cet esprit que nous participerons au sommet quadripartite qui se tiendra bientôt à Jakarta et qui réunira des représentants de haut niveau de l'Indonésie, du Timor oriental, de l'Australie et du Portugal.

Garantir la paix, lutter contre la pauvreté, protéger l'environnement et préparer un monde meilleur pour les générations futures : c'est là notre devoir à l'aube du nouveau millénaire. C'est seulement par la démocratie que les gouvernements peuvent répondre aux aspirations de nos sociétés. Seule une ONU réformée et plus démocratique sera en mesure de nous aider à relever ce défi commun.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne à présent la parole au Ministre des affaires étrangères et du commerce extérieur de l'Islande, S. E. M. Halldór Ásgrímsson.

M. Ásgrímsson (Islande) (*parle en anglais*) : D'emblée, permettez-moi Monsieur le Président, de vous féliciter très chaleureusement de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale. La Finlande est une grande amie et un partenaire important au sein de la communauté nordique. Nous vous souhaitons tout le succès possible dans l'accomplissement de cette tâche difficile, et nous vous assurons du plein appui de la délégation islandaise.

La Déclaration du millénaire énonce les engagements pris par la communauté mondiale à l'aube du nouveau siècle. Pour éviter les conflits, maintenir la paix et la sécurité internationales et faire de la paix un objectif réalisable au terme des conflits armés, nous

devons continuer de renforcer l'Organisation des Nations Unies et l'ensemble du système juridique international. L'Islande a toujours soutenu les mesures vérifiables de contrôle et de réduction des armements et continuera d'appuyer les propositions réalistes en matière de désarmement, qui visent à obtenir une sécurité maximale avec un minimum d'armes. Il est effarant de constater que des sommes énormes sont consacrées aux armements, alors que cet argent pourrait être utilisé pour améliorer considérablement la vie de millions de personnes.

Aujourd'hui, il est évident qu'il est nécessaire d'évaluer la capacité de l'ONU à mener des opérations de maintien de la paix, et il s'est avéré extrêmement important d'avoir un Secrétaire général ayant acquis des connaissances aussi approfondies sur la question grâce à sa propre expérience. Je tiens à féliciter le Secrétaire général d'avoir pris l'initiative de demander à un groupe d'éminents experts dans ce domaine d'évaluer la situation. Je me félicite de la publication du rapport Brahimi. Les recommandations qui y sont émises doivent être mises en oeuvre dès que possible.

Bien que mon pays n'ait pas d'armée, il a quand même été en mesure de participer à des opérations de maintien de la paix. Il l'a fait dans les Balkans, en fournissant du personnel médical, des policiers et des experts dans le domaine du droit, des médias et des droits des femmes. Nous avons pris note avec intérêt des recommandations faites dans le rapport Brahimi concernant les aspects non militaires des opérations de paix. Nous allons les étudier avec soin, maintenant que nous avons commencé à examiner comment nous pourrions accroître notre contribution au maintien de la paix à l'avenir.

Le rapport indique que les expressions d'appui général prenant la forme de déclarations et de résolutions doivent être suivies de gestes concrets. Nous allons considérer ces sages paroles sérieusement dans l'élaboration de notre politique à cet égard.

Lors des préparatifs de l'Assemblée du millénaire, le Secrétaire général a incité les États Membres à s'engager plus efficacement dans le cadre juridique international en adhérant à de nombreux instruments juridiques. L'un des instruments auxquels l'Islande a décidé d'adhérer est la Convention sur la sécurité du personnel des Nations Unies et du personnel associé.

Le Conseil de sécurité a la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internatio-

nales. Malheureusement, il n'a pas réussi à refléter les changements considérables survenus sur la scène internationale depuis sa création. Pour que sa crédibilité soit assurée dans les années à venir, le processus de réforme doit être accéléré.

Les règles du droit international régissant les relations entre les États sont désormais bien établies; cela vaut également pour le domaine des droits de l'homme et du droit humanitaire. Ces règles établissent les droits et les obligations des États et des personnes. Mais des règles générales ne suffisent pas s'il est impossible de les faire respecter. Il existe des mécanismes pour veiller à ce que ces règles soient respectées, tels l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité et les missions de maintien de la paix. Comme complément à ces mécanismes, un système judiciaire international efficace doit être disponible pour traduire en justice ceux qui enfreignent ces règles tout en dissuadant ceux qui songeraient à le faire.

Par conséquent, j'estime que les réalisations les plus importantes dans le renforcement du système juridique international au cours des dernières années ont été l'établissement des Tribunaux pénaux internationaux pour l'ex-République de Yougoslavie et pour le Rwanda, ainsi que l'adoption du Statut de Rome de la Cour pénale internationale. L'Islande a ratifié le Statut de Rome et incite tous les autres États à faire de même.

Je me félicite de la proposition d'inscrire à l'ordre du jour de la présente session de l'Assemblée générale la question de la coopération entre les Nations Unies et le Conseil de l'Europe. J'ai eu l'honneur de présider le Conseil des ministres du Conseil de l'Europe l'année dernière. Je suis donc bien conscient de la contribution importante apportée par le Conseil à la paix et à la stabilité en Europe, surtout dans le domaine des droits de l'homme. L'ONU, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, le Conseil de l'Europe et d'autres organisations ont réagi à la situation grave dans les Balkans en unissant leurs forces et en travaillant ensemble pour faire de la reconstruction un objectif réalisable.

Au Kosovo, il faut mettre fin à la violence politique et interethnique. On ne peut pas permettre aux éléments criminels de détruire les possibilités créées par la communauté internationale. Un groupe ethnique ne doit pas pouvoir l'emporter aux dépens d'un autre. Les Kosovars se sont vu offrir une possibilité unique de

bâti une communauté juste dans la région – une communauté où les libertés et les droits fondamentaux de chaque personne et groupe minoritaire sont respectés. C'est seulement en saisissant cette possibilité que les Kosovars pourront jeter des bases stables pour offrir aux générations futures la paix durable et la stabilité. On peut d'ailleurs dire la même chose de situations similaires ailleurs dans les Balkans, comme par exemple en Bosnie-Herzégovine.

La communauté internationale a accepté une tâche énorme qui consiste à mettre sur pied une nouvelle structure civique au Kosovo. La création d'un système juridique et de médias libres a été une tâche difficile. Les élections qui doivent avoir lieu en octobre représenteront également un défi. Nous espérons qu'elles se dérouleront dans l'ordre et dans la paix.

Il est très important d'inclure les femmes dans le processus politique. À cet égard, je voudrais féliciter le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme pour l'excellent travail accompli au Kosovo, non seulement dans le domaine politique mais également dans la lutte contre la violence faite aux femmes et dans la promotion de la participation des femmes aux activités économiques.

L'importance des droits de l'homme pour assurer la stabilité et la sécurité à long terme, tant au sein des pays qu'entre les pays, ne saurait être surestimée. Par conséquent, il est essentiel qu'aucun compromis ne soit fait dans ce domaine, et nos objectifs doivent demeurer élevés.

Le Conseil de sécurité mérite d'être félicité pour avoir consacré plusieurs débats à la crise humanitaire grave causée par l'épidémie du VIH/sida et la menace qu'il pose pour la sécurité, notamment en Afrique subsaharienne, ainsi qu'à la question des enfants dans les conflits armés. Ces débats du Conseil ont permis d'attirer l'attention de la communauté internationale sur ces questions et ont ouvert la voie permettant à d'autres de prendre les mesures requises. Ces deux problèmes ont des conséquences très graves pour les enfants et j'espère qu'ils occuperont une place prédominante dans l'ordre du jour du Sommet mondial pour les enfants qui est prévu l'an prochain. Je me félicite également de la décision qui a été prise d'organiser une session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le grave problème du VIH/sida et sur les efforts menés à l'échelle internationale pour lutter contre cette pandémie.

Les droits des femmes ont été considérablement améliorés grâce à l'adoption l'an dernier du Protocole facultatif relatif à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. L'Islande qui a signé ce Protocole, prend actuellement les dispositions nécessaires en vue de sa ratification.

Je ne saurais manquer de dénoncer le sort terrible des femmes qui continuent d'être victimes d'atteintes graves à leurs droits fondamentaux, sans parler de la mutilation génitale et de la traite des jeunes filles, ni des graves restrictions qui sont imposées à leur liberté de circulation et à leur droit au travail.

Au cours du Sommet du millénaire, le Premier Ministre de l'Islande a signé les deux Protocoles facultatifs se rapportant à la Convention relative aux droits de l'enfant. L'Islande se félicite de l'adoption de ces deux instruments et espère qu'ils contribueront à consolider les droits fondamentaux des enfants.

Nous devons déployer des efforts spéciaux pour oeuvrer à l'élimination de la discrimination raciale. Il est inquiétant de constater la montée de mouvements racistes et xénophobes dans certaines régions du monde, notamment en Europe. Il importe de lutter contre cette tendance à tous les niveaux. La Conférence mondiale qui doit se tenir en Afrique du Sud l'année prochaine jouera certainement un rôle important à cet égard. L'Islande se félicite de la tenue d'une telle conférence et pense que, compte tenu de l'histoire, l'Afrique du Sud est un lieu particulièrement bien choisi pour cette conférence.

Comme cela est indiqué dans le rapport du Secrétaire général intitulé « Nous, les peuples », la lutte contre la pauvreté reste l'un des défis majeurs qui se pose à l'Organisation des Nations Unies. Ceux qui sont accablés par la misère n'ont pas la possibilité d'exercer nombre de leurs libertés et droits fondamentaux. Ils ne peuvent pas profiter des possibilités offertes par la mondialisation. Il faut inverser la tendance actuelle, comme cela a été décidé au Sommet du millénaire. Mais il faut faire encore davantage. La mondialisation et les nouvelles technologies offrent de nombreuses possibilités de faire reculer la pauvreté à un rythme plus rapide que par le passé.

Nous avons renforcé notre coopération, tant au plan bilatéral que multilatéral. Au niveau bilatéral, nous avons centré notre attention sur un groupe de pays africains en insistant sur le renforcement de leur in-

dustrie de la pêche et sur les domaines de l'éducation et de la santé, afin de pouvoir améliorer la vie des plus démunis. Au niveau multilatéral, nous allons contribuer à l'Initiative pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés par l'intermédiaire de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international.

La plupart de nos décisions reposent sur des compromis, dans le cadre desquels chacun d'entre nous doit y mettre du sien pour parvenir à un accord. Il est extrêmement important de ne pas perdre cela de vue, non seulement lorsque nous discutons des questions de fond, mais également lorsque vient le moment de payer notre dû, aussi bien pour ce qui est du budget ordinaire que pour le budget destiné aux opérations de maintien de la paix. Il est essentiel pour assurer le fonctionnement harmonieux de l'Organisation que tous les Membres s'acquittent du montant intégral de leurs quotes-parts, de manière ponctuelle et sans poser de conditions.

Ces dernières années, les océans du monde ont fait l'objet d'une attention accrue à l'Assemblée générale. Nous nous en félicitons. L'économie de l'Islande repose sur une exploitation durable des ressources biologiques de la mer. La salubrité et la gestion responsable des océans revêtent donc une importance capitale pour nous. L'année dernière, nous avons décidé d'améliorer la coordination des activités de l'ONU dans le domaine des affaires maritimes. À cette fin, nous avons mis en place un Processus consultatif officieux qui est chargé d'analyser le rapport du Secrétaire général sur les océans et le droit de la mer. Je me suis félicité de la mise en oeuvre de cette décision lors de la première réunion de ce Processus au printemps dernier.

Cependant, nous devons agir avec prudence dans les efforts que nous faisons pour améliorer notre coordination et notre coopération dans ce domaine. Les questions relatives aux océans doivent être examinées au niveau qui convient et en conformité avec les droits et obligations énoncés dans la Convention sur le droit de la mer. Nous devons respecter strictement le droit souverain des États sur leurs ressources naturelles et la compétence des organisations internationales existantes. Et surtout, l'intégrité de la Convention doit être préservée. Nous devons nous assurer que la Convention fournit le cadre juridique au sein duquel doivent être menées toutes les activités sur les océans et les mers.

Les institutions spécialisées de l'ONU ont un rôle important à jouer pour encourager la préservation et

l'exploitation viable des océans. La recherche scientifique marine est un secteur clef à cet égard. Nous avons besoin d'informations plus précises et plus clairement orientées sur l'état des océans. La coordination à cette fin serait une tâche utile qui pourrait être réalisée par le nouveau Processus consultatif officieux sur les affaires maritimes.

À l'aube d'un nouveau millénaire, il est plus urgent que jamais de garantir l'accès des populations des pays en développement, en particulier dans les zones rurales, à une source d'énergie aisément disponible et durable. Aujourd'hui, près d'un tiers de la population mondiale n'a pas accès à ce type d'énergie et cette situation constitue à l'évidence un obstacle grave au développement de ces communautés. Dans mon pays, nous avons pu mettre à la disposition de tous les ménages une énergie durable. Nous partageons notre expérience et nos connaissances avec les pays en développement par le biais du Programme de formation sur l'énergie géothermique de l'Université des Nations Unies, qui se trouve en Islande et qui est financé par mon gouvernement.

Le Sommet planète Terre qui a eu lieu à Rio en 1992 a insufflé un élan pour créer un avenir plus sûr pour l'humanité et pour une vie sur Terre sous la bannière du développement durable. Bientôt, les dirigeants de monde vont se retrouver à une conférence mondiale en vue de faire le bilan des progrès qui ont été réalisés pour relever les défis énoncés dans le programme Action 21 et les autres accords de Rio. Il est vrai, en effet, que nous n'avons pas été à la hauteur de toutes les attentes exprimées à Rio mais nous ne pouvons manquer pour autant de reconnaître les progrès réalisés.

Le concept de développement durable est à présent réellement venu à être accepté comme une stratégie directive fondamentale pour les affaires relatives à l'environnement et les affaires économiques et sociales. Dans mon propre pays qui est tributaire de la pêche, nous pensons que nous récoltons les avantages d'un régime d'exploitation durable de nos stocks de poissons sous la forme d'un écosystème sain et d'une économie solide. Les efforts déployés à l'échelle régionale et internationale pour empêcher la pollution des océans continuent de s'intensifier et nous pouvons espérer que de nouveaux efforts seront faits notamment pour lutter contre la pollution d'origine tellurique.

Je suis convaincu qu'en traçant la voie vers l'avenir, nous devons mettre à profit les succès rem-

portés et en tirer des leçons plutôt que de nous concentrer sur les obstacles qui se posent. Écoutons les optimistes plutôt que les sceptiques.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole à S. E. M. Rashid Abdullah Al-Noaimi, Ministre des affaires étrangères des Émirats arabes unis.

M. Al-Noaimi (Émirats arabes unis) (*parle en arabe*) : J'ai l'honneur de vous transmettre, au nom des Émirats arabes unis, nos félicitations et notre sincère estime à l'occasion de votre élection à la présidence de la cinquante-cinquième session de l'Assemblée générale. Nous sommes convaincus que votre expérience des affaires internationales contribuera au succès de ses délibérations. Nous remercions également votre prédécesseur, Son Excellence le Ministre des affaires étrangères de la Namibie, pour la manière efficace dont il a dirigé les travaux de la session précédente. Je tiens également à exprimer notre reconnaissance au Secrétaire général, M. Kofi Annan, pour sa prudente direction et pour les efforts qu'il déploie en vue de renforcer le rôle de l'ONU en ce qui concerne le maintien de la paix, de la sécurité et de la stabilité dans le monde.

La convocation du Sommet du millénaire il y a quelques jours, ici même, a très clairement illustré la volonté politique de tous les pays du monde de s'attaquer efficacement aux problèmes et aux défis auxquels se trouve confrontée la communauté internationale, tels que la prolifération des armes interdites, les conflits armés, l'accroissement de la pauvreté et de l'endettement, ainsi que les autres problèmes transnationaux qui en découlent, notamment le trafic des stupéfiants, la criminalité organisée, le terrorisme international, la pollution de l'environnement, les violations persistantes des droits de l'homme et les inégalités engendrées par la mondialisation et les technologies de l'information.

Les conséquences de cet état de choses nous rendent plus que jamais conscients de l'importance d'adhérer aux principes inscrits dans la Charte des Nations Unies et de renforcer le droit international en réglant les différends par des moyens pacifiques, le respect du principe de l'égalité et le droit à l'autodétermination, ainsi que de renforcer l'esprit de coopération et de tolérance parmi les différentes cultures, croyances et les legs des diverses civilisations afin d'atteindre la sécurité, la stabilité et le développement humain désirés.

Les Émirats arabes unis tiennent à réaffirmer leur satisfaction en ce qui concerne la conclusion des traités frontaliers entre le Royaume d'Arabie saoudite et, d'autre part, l'État du Koweït et la République du Yémen, car il s'agit d'un événement politique et historique important qui renforcera la confiance et les relations de bon voisinage. Notre pays invite également la République islamique d'Iran à suivre l'exemple de ces États frères et à répondre à nos initiatives de paix, lesquelles prônent des négociations bilatérales directes et sérieuses en vue de trouver une solution pacifique à l'occupation par l'Iran de nos trois îles, la Grande Tumb, la petite Tumb et Abou Moussa, ou bien la décision commune de soumettre ce différend à la Cour internationale de Justice.

Dans ce contexte, nous tenons à réaffirmer que toutes les mesures et toutes les actions unilatérales de la République islamique d'Iran sur ces trois îles et la construction continue d'installations militaires et civiles constituent des mesures illégales, que nous jugeons nulles et non avenues, et ne lui confèrent aucun droit légal, quelle que soit la durée de l'occupation. Ces mesures et actions représentent en vérité une violation de la souveraineté territoriale des Émirats arabes unis et vont à l'encontre des principes et objectifs de la Charte des Nations Unies et de l'Organisation de la Conférence islamique, ainsi que des intentions pacifiques que l'Iran déclare entretenir dans la région.

Il y a maintenant plus d'un an que le Conseil de coopération du Golfe a chargé une commission ministérielle tripartite, composée de représentants du Royaume d'Arabie saoudite, du Sultanat d'Oman et de l'État du Qatar, de mettre au point un mécanisme de négociation directe entre les Émirats arabes unis et la République islamique d'Iran. L'Iran n'a jusqu'à présent répondu à aucune des initiatives de cette commission, bloquant ainsi le renforcement de la paix et de la sécurité dans la région du Golfe.

En dépit du fait que près de 10 années se sont écoulées depuis la fin de la deuxième guerre du Golfe, la région du Golfe en ressent encore les effets négatifs. Il est donc impératif de poursuivre des efforts politiques et diplomatiques afin de trouver une solution pacifique qui mette fin aux souffrances de la population iraquienne. En même temps, nous invitons le Gouvernement iraquien à coopérer en s'acquittant intégralement de ses obligations, en particulier, celles qui concernent la libération des ressortissants koweïtiens et des prisonniers de guerre d'autres pays, ainsi que la

restitution des biens koweïtiens, en application des résolutions du Conseil de sécurité. À cet égard, nous tenons à souligner l'importance du respect de la souveraineté nationale, l'intégrité territoriale tant de l'Iraq que du Koweït, et leur indépendance politique. Il importe également de ne pas recourir à la menace ni à la force, afin d'assurer la sécurité et la stabilité de la région.

Le processus de paix au Moyen-Orient a récemment enregistré de nombreux faits nouveaux, qui furent l'occasion d'efforts considérables afin d'atteindre une solution équitable et juste fondée sur les résolutions auxquelles la communauté internationale confère une légitimité et sur le principe « terre contre paix ». Pourtant, malgré tous les efforts et malgré toutes les propositions souples et constructives qui ont été présentées par la partie palestinienne pour trouver une solution complète et juste à la question palestinienne sous tous ses aspects, le Gouvernement israélien a continué de tergiverser, de retarder et immobiliser le processus et de ne pas respecter les engagements conclus avec la partie palestinienne.

C'est pourquoi, en affirmant notre position de solidarité avec le peuple frère palestinien et avec ses dirigeants, représentés par l'Autorité palestinienne, nous réitérons notre appel aux coparrains du processus de paix – en particulier les États-Unis d'Amérique – pour qu'ils continuent de déployer des efforts politiques et diplomatiques pour appuyer et encourager les négociations entre les parties palestinienne et israélienne, dans le but de parvenir à un règlement juste et global de la question palestinienne. Ce règlement doit en particulier résoudre les questions d'Al Qods Al Charif et des réfugiés, sur la base des résolutions du Conseil de sécurité, notamment les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) ce qui permettrait au peuple palestinien d'exercer son droit légitime et inaliénable de retourner dans sa patrie et d'établir son propre État indépendant, avec Al Qods Al Charif comme capitale.

Dans ce cadre également, nous réaffirmons notre appui constant à la position de notre soeur, la Syrie, dans les efforts qu'elle déploie pour reconquérir son territoire du Golan jusqu'à la ligne du 4 juin 1967. Nous demandons à la communauté internationale d'exiger qu'Israël reprenne les négociations sur le volet syrien sur la base des résolutions pertinentes de l'ONU, afin de réaliser la paix, la stabilité et la croissance pour tous les États et peuples de la région.

Les Émirats arabes unis, qui se félicitent une fois de plus du fait que leur pays frère, le Liban, ait reconquis son territoire, expriment leur appui aux efforts déployés par le Liban en vue de recouvrer sa souveraineté sur l'ensemble de son territoire national.

Dans la même veine, nous appuyons les demandes de notre soeur, la Libye, pour que les sanctions économiques qui lui ont été imposées soient levées, d'autant plus qu'elle a appliqué les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Nous exprimons également notre satisfaction face aux résultats de la Conférence somalienne de réconciliation qui s'est tenue récemment à Djibouti et nous invitons toutes les factions somaliennes à renforcer l'unité nationale afin de rétablir la paix et la stabilité et favoriser le développement durable en Somalie et dans le reste de la corne de l'Afrique.

Le nombre croissant de problèmes qui sont causés par la poursuite des guerres, des différends et du nettoyage ethnique dans certaines parties du continent africain, dans les Balkans, en Asie de l'Est, en Afghanistan et dans d'autres régions constitue une source de préoccupation constante pour la communauté internationale. En conséquence, nous appuyons tous les efforts régionaux et internationaux visant à régler ces problèmes par des moyens pacifiques, et nous soulignons que le règlement juste et durable de ces questions ne pourra être obtenu que si les parties intéressées font preuve de la volonté politique nécessaire pour parvenir à la réconciliation nationale et manifestent leur engagement à mettre en oeuvre les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Malgré l'unanimité internationale, qui s'est manifestée à la Conférence du désarmement et dans d'autres instances internationales, en ce qui concerne la nécessité de limiter la prolifération des armes de destruction massive, surtout les armes nucléaires, le fait que les progrès restent lents dans ce domaine nous préoccupe. Nous sommes particulièrement préoccupés au moment où certains États rivalisent dans le stockage de certains types d'armes, en particulier les armes nucléaires et les missiles balistiques, en vue de régler leurs différends territoriaux. Parce que ces mesures aggravent les conflits et rompent l'équilibre stratégique de sécurité, tant au niveau régional qu'international, nous demandons aux États concernés de revoir leurs politiques à cet égard et de favoriser la création de zones exemptes d'armes de destruction massive, notamment d'armes

nucléaires, en particulier au Moyen-Orient, dans le golfe Arabique et dans l'océan Indien. Nous exhortons également la communauté internationale d'exiger une fois de plus que le Gouvernement israélien adhère au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et accepte de soumettre ses installations nucléaires aux garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

En dépit des changements multiples que connaît actuellement l'économie mondiale par suite de la déréglementation des marchés, de la mondialisation et de la modernisation des technologies, le fossé économique et social entre les pays développés et les pays en développement subsiste et s'agrandit – ce qui exacerbe la pauvreté et le chômage, la dégradation de l'environnement et l'accumulation de la dette. Ainsi, la tenue du Sommet du millénaire et l'adoption de la Déclaration du Sommet soulignent la grande importance que nos pays attachent à ces questions. Il nous incombe donc à tous d'œuvrer assidûment à la réalisation des engagements qui ont été pris dans cette déclaration au sujet de la création d'un environnement favorable au développement, de l'élimination de la pauvreté et du libre accès des exportations des pays les moins avancés aux marchés des pays industrialisés. Je confirme que les Émirats arabes unis sont résolus à appuyer ce plan et à œuvrer à la réduction du fossé entre les pays riches et les pays pauvres.

Les Émirats arabes unis poursuivent leurs efforts constants pour appuyer les projets de développement économique et social dans beaucoup de pays du monde, en particulier en Afrique et en Asie, que ce soit par une participation directe au financement de ces projets ou en appuyant les efforts internationaux et régionaux visant à atteindre ces objectifs.

Enfin, le fardeau toujours croissant du développement économique, social et humain, qui constitue la première garantie de la stabilité politique que nous recherchons, exige que l'on renforce les mécanismes de coopération régionale et internationale et au premier chef, l'Organisation des Nations Unies. C'est pourquoi, nous demandons que l'on poursuive les efforts visant à réformer et à renforcer la structure de l'Organisation mondiale, en particulier du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale, afin qu'elle soit mieux en mesure de s'adapter aux changements rapides qui interviennent dans les relations internationales.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole au Ministre des affaires étrangères de Cuba, S. E. M. Felipe Pérez Roque.

M. Roque (*Cuba*) (*parle en espagnol*) : Nous vivons un moment décisif dans l'histoire de l'humanité. Plus d'un demi-siècle après la création de l'Organisation des Nations Unies, à l'aube d'un nouveau millénaire qui aurait dû représenter une ère de paix entre les hommes, de solidarité entre les nations et de plus grand bien-être pour les peuples les plus pauvres, nous sommes confrontés à la crise économique, sociale, politique et écologique la plus grave et la plus complexe dont le genre humain se souvienne.

La fin de la guerre froide a suscité beaucoup d'espoirs à travers le monde, pour plus de paix, de stabilité et de coopération. Mais ces espoirs sont loin de s'être matérialisés. L'émergence d'un monde unipolaire dans lequel une seule superpuissance peut contrôler militairement la scène internationale n'a pas amené plus de sécurité pour nos peuples, loin de là. Cette émergence a conduit à une nouvelle étape dominée par l'hégémonie de cette seule superpuissance : interventionnisme direct ou déguisé en actions multilatérales, insécurité pour les petits pays, égoïsme élevé au rang de modèle de comportement dans les relations internationales. Mais aussi : mépris du principe d'égalité entre les États, de la souveraineté des États, du droit à l'autodétermination, du non-interventionnisme, du refus de recourir à la menace de la force et de la résolution des conflits à travers des moyens pacifiques – autant de principes qui fondent l'existence de l'ONU.

Nous vivons dans un monde marqué par l'exploitation et l'effrayante misère de plus de 1,3 milliard d'êtres humains, qui souffrent, chaque jour, sans perdre l'espoir d'une vie meilleure pour leur enfants. Ils se demandent si nous avons toujours des raisons de réaffirmer notre foi dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité, dans la valeur de l'homme, comme cela fut proclamé par les fondateurs de l'ONU, voici cinq décennies.

La prétention d'imposer par la force et sous la pression un prétendu « droit d'ingérence humanitaire », constitue en ce moment la plus grande menace pour la paix et la sécurité internationales. Nous savons tous que le petit groupe de pays développés, conduit par les États-Unis et allié à des forces puissantes, qui essaie d'imposer ce concept dangereux dans les débats et décisions de notre Organisation, n'aurait pas à craindre

les conséquences de la reconnaissance de ce prétendu droit dans les relations internationales. Ils ne forment pas la périphérie euro-atlantique, définie par l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord comme étant le terrain le plus probable pour leurs actes d'agression. La nouvelle doctrine stratégique de cette alliance n'est pas dirigée contre eux, mais contre nous, les petits pays.

Il faut cesser les actions visant à fragmenter les pays et les nations, à recoloniser des territoires et à rétablir des zones d'influence. Les récents précédents du déclenchement d'une guerre meurtrière contre des populations sans défense, sans même consulter le Conseil de sécurité, ne constituent pas seulement une violation flagrante de la Charte. Ils plongent aussi le monde, une fois de plus, dans des situations comparables à celle qui fit une fois 40 millions de morts, en une seule guerre.

Combien de guerres contre de petits pays pauvres faudra-t-il encore avant que nous comprenions la nécessité de respecter la Charte et d'engager une profonde démocratisation du processus des relations internationales?

Est-il possible que ceux qui essaient de s'ingérer dans les affaires intérieures avec des propos menaçants, s'imaginent maintenant qu'on peut résoudre les causes profondes des guerres actuelles à coup de bombes intelligentes? Les graves problèmes du sous-développement? Les séquelles du colonialisme? La famine? La maladie? Les conséquences du pillage permanent du tiers monde?

N'est-il pas vraiment paradoxal que les puissances occidentales, tout en développant de nouveaux moyens de mort toujours plus sophistiqués, essaient d'empêcher les pays pauvres d'utiliser des armes légères conventionnelles? Ces armes sont nécessaires pour des nations comme Cuba, qui vivent sous la menace permanente d'une agression militaire. En voilà assez de cette hypocrisie, de ce pharisaïsme. Le monde sera vraiment plus sûr quand il y aura un véritable désarmement complet, y compris donc nucléaire. Le jour viendra (et le plus tôt sera le mieux), où l'on éliminera les armes légères, où l'on devra aussi se débarrasser d'autres types d'armes conventionnelles bien plus dangereuses et meurtrières dont seuls les pays développés disposent. Certes, il faut éliminer les mines, mais bien avant cela, il faut d'abord supprimer les menaces d'agression contre les pays pauvres.

Est-ce que notre planète a la moindre chance de devenir plus sûre une fois que les États-Unis auront fini de déployer leur hallucinant et coûteux bouclier antimissiles? Les dirigeants de ce pays trompent leur peuple en lui faisant croire qu'il sera protégé contre des missiles dont personne ne voit bien d'où ils pourraient être lancés.

Au lieu de continuer docilement ce jeu de mort dangereux avec les puissances occidentales, pourquoi les Nations Unies ne se concentreraient-elles pas sur l'idée (beaucoup évoquée mais jamais appliquée) de consacrer une partie des 800 milliards de dollars, ou peu s'en faut, engouffrés dans les dépenses militaires, à la promotion du développement? Pourquoi n'essayeraient-elles pas de sauver les victimes de cette guerre silencieuse de la faim et la maladie qui, année après année, tue 11 millions d'enfants de moins de 5 ans, chaque année, dans le tiers monde?

Dans tous les cas, il n'y aura pas de paix possible s'il n'y a pas de développement dans les 100 pays et plus, qui assistent, comme des invités de pierre, au gaspillage irresponsable commis par les sociétés de consommation opulentes et égoïstes qui dévorent l'avenir de nos enfants avec un appétit insatiable. Diminuer de moitié le nombre de personnes vivant dans la pauvreté à l'horizon 2015, voilà certes une entreprise louable. Mais comment l'autre moitié de la population des pauvres va-t-elle réagir, apprenant que pour sa part, elle est condamnée à passer toute sa vie dans l'indigence?

Qu'est-il advenu du droit au développement qui fut une fois solennellement proclamé par cette Assemblée générale? Ne pensez-vous pas, chers collègues, que le temps est venu de nous consacrer avec sérénité et fermeté à sauver ce droit au développement qui doit être une priorité de l'ONU? Plus personne ne conteste l'échec fracassant des polices néo-libérales imposées au tiers-monde par le Fond monétaire international et la Banque mondiale, avec un fondamentalisme borné, qui sert les intérêts des sociétés multinationales. Donc, n'est-ce-pas précisément maintenant que nos peuples, unis dans une grande alliance pour les droits fondamentaux, doivent saisir l'opportunité d'exiger que le Conseil social et économique des Nations Unies et l'Assemblée générale jouent un rôle moteur plus affirmé dans ces affaires?

Pourquoi devrions-nous continuer à accepter que la coopération internationale devienne pratiquement

inexistante au moment où nous en avons le plus besoin? Avons-nous le droit de continuer à parler, année après année, et sans parvenir à des résultats concrets, du droit au développement réclamé par nos peuples, tout en suivant, dispersés et désorientés, la façon dont le Fonds monétaire international et la Banque mondiale persistent à dépouiller l'Organisation des Nations Unies des prérogatives qui sont les siennes au titre de la Charte? Seront responsables devant leurs enfants et l'histoire ceux qui ont imposé des décisions dévastatrices telles que la privatisation effrénée des richesses nationales des pays du tiers monde et la libéralisation débridée du compte de capital, permettant la fuite des maigres devises des pays pauvres qui, par opportunisme ou par crainte, n'ont pu lutter pour les droits de leurs peuples.

Le Sommet du millénaire, qui a abouti à des résultats positifs, a de nouveau montré que les effets dévastateurs de l'imposition du modèle néo-libéral dans un ordre mondialisé frappent durement les pays du tiers monde, dont la situation socioéconomique, surtout en Afrique, est virtuellement intenable. De même, il a montré qu'il n'y a pas de place pour l'unilatéralisme et la contrainte dans un monde où la solidarité et la coopération sont la seule voie possible pour assurer le salut de tous.

Au lendemain du Sommet, il n'y a plus de doute possible : il est temps d'agir, d'adopter des mesures concrètes pour lutter contre la misère et le sous-développement qui frappent un grand nombre de pays du monde. Cuba, un pays pauvre mais détenteur d'un capital humain considérable, a déjà commencé à agir. Ce sont des faits et non des mots dont on a besoin aujourd'hui.

Il y a deux ans maintenant que nous avons mis en place un programme global de santé qui permet à près de 2 000 travailleurs cubains de la santé de fournir gratuitement leurs services dans 16 pays d'Amérique centrale, des Caraïbes et d'Afrique subsaharienne. À présent, face à l'appel urgent de pays africains, nous réitérons l'offre faite par le Président Castro aux Nations Unies, à l'Organisation mondiale de la santé et aux pays développés, lors du Sommet du millénaire, de coopérer avec l'Afrique dans la lutte contre le sida et d'autres maladies terribles qui menacent d'anéantir tout un continent. Cuba est prête à dépêcher jusqu'à 3 000 médecins et agents paramédicaux cubains pour cette tâche en Afrique subsaharienne. Ils contribueraient en outre à la formation sur place du personnel africain de

la santé. Mais il est indispensable que les pays industrialisés assument leur part et fournissent les médicaments et les produits nécessaires au programme. L'Afrique nous attend. Cuba est prête. Tout dépend maintenant des pays développés.

La démocratie est une aspiration des nations. Elle est certes louable si la diversité des cultures, d'identités, d'expériences historiques, de réalités nationales et de modèles politiques, ainsi que le droit de chaque peuple à choisir, en toute indépendance, le système qu'il considère le plus approprié, sont respectés. Mais, les relations internationales sont-elles réellement démocratiques aujourd'hui? Hélas, non.

Pour réaliser cette démocratie, il faut mettre un terme à l'hégémonisme. Il faut promouvoir le développement, remplacer l'égoïsme par la coopération et enfin, respecter les buts et principes consacrés dans la Charte de San Francisco. Il est temps que cesse l'arrogance de quelques-uns si l'on ne veut pas que les aspirations à l'avènement d'un monde de justice et de paix pour tous, s'effondrent.

Pour y parvenir, faisons en sorte que l'Organisation des Nations Unies contribue véritablement à la solidarité entre les nations et non pas à la domination d'un groupe de pays sur l'immense majorité. Refusons les tentatives de certains d'exercer des pressions sur l'ONU par le non-paiement des contributions établies. Rejetons l'instrumentalisation des Nations Unies pour imposer un nouvel ordre colonial. Exigeons du Conseil de sécurité qu'il agisse comme le représentant de tous et ne soit pas au service d'un seul. Empêchons-le de s'arroger des prérogatives qu'il ne possède pas, en violation de la Charte des Nations Unies, et d'agir dans l'ombre, alors qu'il prend des décisions sur des questions de vie ou de mort.

Démocratiser l'Organisation des Nations Unies et le Conseil de sécurité implique, en tant que mesures indispensables, l'abolition du privilège frustrant et anachronique du veto, l'augmentation du nombre de membres du Conseil proportionnellement au quadruplement du nombre d'États Membres de l'ONU, l'application du principe de la représentation géographique équitable dans cet organe à l'instar de tous les autres, et le respect de l'obligation, consacrée dans la Charte mais ignorée dans la pratique, de rendre compte à l'Assemblée générale.

Soyons réalistes. La réforme du Conseil de sécurité, disons-le sans ambages, est aussi hypothétique

aujourd'hui qu'au début. Nous devons reconnaître qu'après sept ans d'efforts infructueux, l'on n'a pu se mettre d'accord que sur la nécessité d'augmenter le nombre des sièges au Conseil. À ce stade, nous pensons qu'il faut au moins oeuvrer à une augmentation proportionnelle du nombre total des membres du Conseil – permanents et non permanents –, garantissant ainsi une représentation adéquate des pays du tiers monde, en réponse à ce qui a été réitéré énergiquement par le Sommet du millénaire. Comment le Conseil de sécurité pourrait être élargi sans la présence d'un nombre raisonnable de membres permanents des pays du tiers monde?

Il y a 40 ans, de cette même tribune, le leader de la Révolution triomphante proclamait, au nom de Cuba, les rêves d'espoir et de justice sociale pour lesquels le peuple cubain avait lutté pendant près d'un siècle. La plupart des États représentés aujourd'hui dans cette Assemblée étaient alors des colonies. À l'époque, on ne parlait pas, comme aujourd'hui, de sauver l'Afrique qui était pillée sans merci. Le temps n'était pas encore venu où des centaines de milliers de Cubains se rendraient en terre africaine pour lutter en faveur des droits véritables des peuples africains, contre l'apartheid, les maladies et l'analphabétisme.

C'est à ce moment que le Gouvernement des États-Unis a entrepris de renverser la révolution cubaine qui, attachée à la justice sociale et à l'indépendance véritable de son peuple, menaçait, du fait de son éthique, sa morale et son exemple, la domination séculaire exercée par les États-Unis sur tout l'hémisphère occidental. C'est à ce moment que le blocus économique, commercial et financier a été imposé contre Cuba. Ce blocus a, tout au long des quatre décennies de guerre économique féroce, engendré des lois aussi honteuses que les Lois Torricelli et Helms-Burton. Il s'agit du blocus que cette Assemblée générale précisément rejette depuis huit années consécutives et qui se poursuit aujourd'hui malgré la condamnation mondiale et la désapprobation évidente du peuple des États-Unis.

Pendant quatre décennies, notre peuple a résisté à des assauts allant des pressions politiques et des tentatives d'isolement diplomatique jusqu'à l'espionnage et aux plus insidieuses campagnes mensongères, de la subversion et du terrorisme aux tentatives d'assassinat de ses principaux dirigeants, de la guerre biologique au blocus et à la guerre économique les plus impitoyables, de l'encouragement de bandes armées à l'invasion mi-

litaire et à la menace d'anéantissement nucléaire. Aujourd'hui, au nom de ce même peuple généreux et courageux, nous pouvons dire une fois de plus à nos frères du tiers monde et à tous ceux qui aux quatre coins du monde défendent notre droit à la vie et au développement, que Cuba, révolutionnaire et socialiste, ne cessera jamais de lutter pour nos rêves à tous.

Allocution de S.E. M. Salim Abdikassim Salad Hassan, Président de la République somalienne

M. Salim Abdikassim Salad Hassan, Président de la République somalienne, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.

Le Président (*parle en anglais*) : Avant de donner la parole à S. E. M. Salim Abdikassim Salad Hassan, Président de la République somalienne, je souhaite la bienvenue au Président, qui vient de participer au Sommet du millénaire de l'ONU. Je constate avec plaisir que la Somalie participe de nouveau aux délibérations de l'Assemblée générale après une longue absence. Comme les membres de l'Assemblée le savent, les parties au processus de paix de Djibouti ont constitué une Assemblée nationale provisoire, qui a ensuite élu le Président Abdikassim Salad Hassan, lequel a prêté serment lors d'une cérémonie tenue à Djibouti le 25 août dernier.

Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies à S. E. M. Abdikassim Salad Hassan, Président de la République somalienne, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

Le Président Salad Hassan (*parle en anglais*) : C'est pour moi un honneur et un privilège tout particuliers que d'être présent ici aujourd'hui pour parler devant l'Assemblée générale. Je tiens à saisir cette heureuse occasion pour vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection unanime à ce poste éminent. Connaissant votre vaste expérience en matière de relations internationales, je suis sûr que vous contribuerez avec succès aux travaux et aux délibérations de cette Assemblée.

Qu'il me soit également permis de rendre hommage à votre prédécesseur, S. E. M. Theo-Ben Gurirab, Ministre des affaires étrangères de la République de Namibie, qui a dirigé avec grand succès, pendant son mandat, les affaires de l'Assemblée.

Nous sommes également profondément reconnaissants à notre dynamique Secrétaire général, S. E. M. Kofi Annan, qui a fait preuve d'une compétence, d'un sens de la direction et d'une efficacité exemplaires dans la gestion des activités de l'Organisation. Il a vraiment joué un rôle fondamental dans le renforcement des buts et objectifs de l'Organisation et dans la promotion de la paix, de la stabilité et de la coopération internationale dans le monde entier.

C'est pour moi un grand honneur que de m'adresser aujourd'hui à l'Assemblée en présence de mon collègue et frère, S. E. M. Ismail Omar Guelleh, Président de la République de Djibouti. Je tiens à rendre tout particulièrement hommage au rôle exceptionnel joué par Son Excellence, par son gouvernement et par le peuple de Djibouti dans notre conférence nationale de réconciliation qui vient de se terminer à Arta, lieu de villégiature situé près de Djibouti.

Par contraste avec les 12 conférences somaliennes de réconciliation qui se sont tenues dans différentes capitales au cours des 10 dernières années, la conférence de réconciliation d'Arta est unique, en ce qu'elle a bénéficié d'un ordre du jour beaucoup plus précis. Alors, en effet, que les conférences de réconciliation précédentes cherchaient à concilier les divergences et rivalités personnelles de chefs de faction assoiffés de pouvoir, la conférence d'Arta, elle, s'est concentrée essentiellement sur l'engagement constructif et l'interaction des diverses composantes de la société somalienne, comme les chefs de clan traditionnels et les sultans, les chefs religieux, les intellectuels, les politiciens et les représentants des différents secteurs de la société civile somalienne. Plus de 2 000 délégués tant de l'intérieur que de l'extérieur du pays ont assisté à la conférence, dont les délibérations se sont poursuivies pendant plus de cinq mois.

C'est dans le cadre de ce processus transparent que l'on a pu obtenir un consensus sur l'ordre du jour et les critères de participation à la conférence, en se fondant sur une représentation équitable et équilibrée des différents clans du pays. C'est dans cet esprit d'égalité que les participants de la conférence ont mené leurs travaux, et ont pu s'entendre sur l'adoption d'une Charte de transition. Cette Charte prévoit notamment la création des organes constitutionnels fondamentaux de la Troisième République somalienne : l'Assemblée nationale, le Président, le Conseil des Ministres et un pouvoir judiciaire indépendant. Conformément à ces mesures de transition, le premier organe établi par la

conférence a donc été l'Assemblée nationale. Celle-ci a élu à son tour le Président dans des conditions d'équité et de liberté totales, en présence d'observateurs et de représentants de la communauté internationale.

Les résultats de la conférence de réconciliation d'Arta ont été plébiscités par la population somalienne tant à l'intérieur du pays que dans la diaspora. Les messages de soutien enthousiaste et les engagements solennels ont afflué vers Arta de toutes les régions du pays et des communautés somaliennes à l'étranger.

Par contraste avec l'anarchie et la guerre civile qui ont régné en Somalie ces 10 dernières années, la mise en place de l'Assemblée nationale et l'élection du Président ont inauguré une nouvelle ère de paix et de stabilité et marqué la première étape du rétablissement de l'ordre et de l'autorité centrale dans notre pays. C'est d'ailleurs ce que j'ai pu constater concrètement au cours de ma récente visite à Mogadishu et à Baidoa. La réaction spontanée des centaines de milliers de personnes qui nous ont accueillis dans ces deux villes a en effet montré de façon éclatante leur volonté de laisser derrière eux les années de guerre civile et d'entamer une nouvelle ère de paix, de tranquillité, de bonne gouvernance, de primauté du droit et d'unité nationale.

À cet égard, je tiens à souligner que la majorité de la population somalienne des régions que nous n'avons pas pu visiter, y compris les régions du nord-ouest et du nord-est du pays, partagent également cet engagement et cet optimisme vis-à-vis de l'unité et des progrès futurs du pays.

En ce qui concerne les personnes restées à l'écart du processus de réconciliation, nous nous déclarons prêts à engager avec elles un dialogue pacifique et nous les invitons à revoir leurs positions, à entendre la voix de la raison et à respecter les aspirations légitimes du peuple somalien à réaliser l'unité nationale, le développement social et économique ainsi qu'à instaurer une paix durable à travers le pays.

Les défis auxquels la République somalienne fait face aujourd'hui sont monumentaux. Mon gouvernement est prêt à relever ces défis en adoptant une approche réaliste. Nous comprenons la gravité de la crise dans laquelle notre pays se trouve aujourd'hui plongé. Nous ferons preuve de retenue, de compassion et d'objectivité dans la gestion de cette crise et nous la surmonterons en définitive.

Les infrastructures et ressources matérielles ont subi des dommages considérables dans les zones urbaines aussi bien que rurales. Les enfants n'ont pas été à l'école pendant plus de deux décennies. Un bon nombre de cadres de haut niveau et de techniciens qualifiés ont quitté le pays. Le rôle de la communauté internationale, en ce qui concerne le rétablissement de la paix, le redressement et la reconstruction, est pour nous d'une importance cruciale. La communauté internationale ne devrait s'accorder aucun répit dans son effort d'assistance humanitaire et d'aide au développement à la République somalienne.

Je voudrais souligner que mon gouvernement attache dans l'immédiat une attention particulière aux domaines prioritaires suivants : premièrement, la restauration de la paix, de la stabilité et de l'unité nationale, ainsi que la formation d'une force de sécurité efficace visant à les garantir; deuxièmement, le désarmement des milices et leur regroupement dans un camp, puis leurs réinsertion et formation qui suivront dans toutes les régions du pays; troisièmement, le maintien de l'ordre par le biais de la création d'institutions de police efficaces et de tribunaux où siègent des juristes de profession. Dans le cadre de cette politique, mon gouvernement promouvra et consolidera la paix, la sécurité et l'unité dans l'ensemble du pays.

Au niveau international, nous réaffirmons notre soutien sans réserve aux principes et objectifs des Nations Unies et promettons de coopérer avec les organisations régionales et sous-régionales pertinentes, à savoir l'Organisation de l'unité africaine (OUA), la Ligue des États arabes, l'Organisation de la Conférence islamique et l'Autorité intergouvernementale chargée du développement. Nous maintiendrons et renforcerons également nos rapports avec l'Union européenne. Nous souhaitons ouvrir de nouvelles perspectives de coopération et des liens économiques avec d'autres organisations, notamment le Conseil de coopération du Golfe et l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est.

Mon gouvernement encouragera la création de liens étroits de coopération avec les pays de la corne de l'Afrique et de la mer Rouge sur la base des principes du respect mutuel, de l'égalité souveraine des États et de la non-ingérence dans les affaires intérieures des autres États, comme le stipule la Charte des Nations Unies. Nous favoriserons le partenariat économique, l'ouverture des frontières et la mise en place de servi-

ces portuaires communs entre les pays de la corne de l'Afrique.

Pour terminer, ma délégation demande à l'Assemblée de faciliter l'adoption d'une résolution intitulée « Assistance à la République somalienne », relative aux domaines suivants : premièrement, aide urgente des États Membres au redressement et à la reconstruction de la Somalie; deuxièmement, reprise d'une coopération économique soutenue avec la communauté internationale dans son ensemble et les États Membres de l'ONU en particulier; troisièmement, appel lancé aux organismes et institutions compétents de l'ONU pour qu'ils redoublent leurs efforts afin d'apporter une aide financière et matérielle au peuple de la Somalie.

Enfin, j'exprime ma profonde reconnaissance à l'ONU pour le rôle louable qu'elle a joué dans les efforts visant à atténuer les souffrances du peuple somalien, ces 10 dernières années. Nous souhaitons également exprimer nos remerciements à l'organe mondial pour les efforts qu'il a déployés dans sa poursuite obstinée d'une solution à notre crise politique, tout au long de la décennie, et pour l'appui et l'aide humanitaire ininterrompus fournis au peuple somalien. Je suis convaincu que l'ONU continuera d'accorder son soutien à la réalisation des aspirations du peuple somalien, à savoir stabilité, paix et développement.

Le Président (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Président de la République de Somalie pour sa déclaration.

M. Abdikassim Salad Hassan, Président de la République somalienne, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.

Point 9 de l'ordre du jour (*suite*)

Débat général

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne à présent la parole au Ministre des affaires étrangères et du commerce de la Nouvelle-Zélande, S. E. M. Phil Goff.

M. Goff (Nouvelle-Zélande) (*parle en anglais*) : Je commencerai, Monsieur le Président, par m'associer à tous ceux qui vous ont félicité pour votre élection. Je vous assure de l'entière coopération de la délégation de la Nouvelle-Zélande dans l'exercice de vos tâches importantes.

Je me félicite également de l'admission à l'ONU la semaine dernière, de Tuvalu pays voisin et ami. L'admission de quatre nouvelles nations du Pacifique en l'espace d'une année contribue au caractère véritablement universel de l'Organisation.

Ce débat général a lieu au début d'un nouveau siècle et d'un nouveau millénaire. Le Secrétaire général, M. Kofi Annan, a demandé aux États Membres de l'ONU de mobiliser le pouvoir symbolique du millénaire pour satisfaire aux besoins réels et urgents des peuples de toutes les parties du monde. C'est un moment approprié pour réaffirmer notre attachement aux croyances, valeurs et principes qui ont conduit à la naissance de l'Organisation, il y a 55 ans.

Comme beaucoup d'autres Membres de l'ONU, la Nouvelle-Zélande est un petit pays qui tente d'adopter une vision juste et indépendante du monde. En 1945, à San Francisco, nous avons joué un rôle actif, grâce à Peter Fraser, le Premier Ministre travailliste de l'époque, en définissant les termes généraux de la Charte en laquelle, la semaine dernière, les chefs d'État et de gouvernement ont réaffirmé leur foi.

Nous avons toujours considéré le maintien de la paix et de la sécurité internationales et la tâche pratique du maintien de la paix comme les rôles clefs de l'ONU. Nous apportons actuellement notre contribution la plus importante à l'opération de maintien de la paix des Nations Unies au Timor oriental. Cet engagement montre bien notre plein appui pour le rôle central des Nations Unies dans l'édification d'un Timor oriental stable, démocratique et économiquement viable, en partenariat avec sa population. Il en va de même pour le personnel non militaire et l'assistance au développement que nous avons fournis afin d'aider les Timorais de l'Est à mettre en place les services essentiels.

Il y a un an à peine, la population du Timor oriental a voté à une majorité écrasante en faveur d'un avenir indépendant, et j'ai eu le privilège de faire partie du groupe de la Mission des Nations Unies au Timor oriental qui a surveillé le processus électoral. Nous nous souvenons des horreurs qui ont suivi, lorsque des milices pro-intégration ont ravagé le territoire, massacré des innocents et forcé des milliers de Timorais de l'Est à se réfugier au Timor occidental.

Une stabilité et un calme relatifs ont pu être rétablis sur la majorité du territoire du Timor oriental, et nous nous souvenons des sacrifices faits par les Casques bleus de l'Australie, du Bangladesh, du Népal et

de mon propre pays, qui au cours des derniers mois ont donné leur vie pour permettre que ce résultat soit atteint. Mais les milices continuent d'avoir une emprise sur les zones frontalières parmi les réfugiés au Timor occidental. Si ces milices ne sont pas maîtrisées, elles risquent de déstabiliser le Timor occidental aussi bien que le Timor oriental.

L'assassinat de trois travailleurs humanitaires des Nations Unies survenu la semaine dernière à Atambua, au Timor occidental, nous a tous révoltés. La Nouvelle-Zélande a réagi rapidement, avec l'Australie, à l'appel lancé par les Nations Unies afin d'aider à évacuer leurs collègues et le personnel des organisations non gouvernementales travaillant à Atambua. Nous avons envoyé des hélicoptères avec du personnel de sécurité et du personnel médical venant de nos forces qui sont déployées à la frontière, avec l'Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental. Cette évacuation aérienne, qui s'est déroulée avec la collaboration des forces indonésiennes, a été couronnée de succès. Toutefois, la douleur et l'indignation que nous avons ressenties après l'assassinat de ces trois travailleurs humanitaires des Nations Unies n'a pas diminué en intensité.

Le Conseil de sécurité, dans sa résolution 1319 (2000), a insisté pour que le Gouvernement de l'Indonésie prenne immédiatement des mesures pour désarmer et démanteler les milices, assurer la sécurité et la sûreté tant dans les camps de réfugiés qu'en ce qui concerne les agents des services d'aide humanitaire, et empêcher les incursions à travers la frontière du Timor oriental. Il a également insisté sur le fait que les auteurs d'agressions contre le personnel international doivent être traduits en justice. Il s'agit là d'obligations contraignantes, et le monde attend des mesures pour qu'elles soient respectées sans plus de retard.

Outre celle du Timor oriental, la Nouvelle-Zélande contribue actuellement à 12 autres opérations de maintien de la paix, notamment au Kosovo, aux frontières de la Syrie, d'Israël et du Liban, dans la péninsule de Prevlaka et en Sierra Leone. Du personnel néo-zélandais sert également avec le Groupe de surveillance de la paix à Bougainville, l'Organisation de la force multinationale au Sinaï et avec la Force de stabilisation en Bosnie. Conscients des nombreux défis auxquels l'ONU doit faire face pour s'acquitter de ses responsabilités en matière de maintien de la paix, nous nous félicitons grandement de la publication du rapport Brahimi. Nous espérons que les recommandations importantes qui y sont énoncées seront examinées sérieu-

sement et rapidement au cours de cette Assemblée du millénaire, afin qu'elles soient appliquées sans tarder.

Comme le mentionne le rapport Brahimi, des mandats faibles et des ressources insuffisantes sont des caractéristiques de la plupart des opérations qui n'ont pas atteint leurs objectifs. Nous sommes également préoccupés par la tendance à trop s'en remettre aux « coalitions de volontaires » pour mener à bien les opérations qui devraient être entreprises par les Nations Unies. Le fait que certains États Membres ne paient pas intégralement leurs quotes-parts à temps et sans conditions impose un fardeau impossible à l'Organisation et aux pays fournisseurs de contingents. Nous reconnaissons que le barème des quotes-parts pour les opérations de maintien de la paix doit être révisé afin de le rendre plus équitable et plus transparent. Toute révision doit se faire en fonction du principe, adopté depuis longtemps, selon lequel les dépenses sont réparties selon la capacité de payer des États Membres.

Les chefs d'État et de gouvernement ont convenu, lors du Sommet du millénaire, d'accroître leurs efforts pour réaliser une réforme complète du Conseil de sécurité, sous tous ses aspects. Les sept dernières années de débat sur cette question montrent bien à quel point il s'agit d'une question difficile, surtout en ce qui concerne la façon dont le Conseil pourrait être élargi. Il n'y a pas d'accord sur cet aspect pour l'instant. Toutefois, je suis convaincu que la plupart des États Membres reconnaissent que le Conseil doit être plus représentatif des Membres actuels de l'ONU, plus transparent dans ses méthodes de travail et plus démocratique dans ses processus de prise de décisions. Si l'on doit réaliser des progrès sur un ensemble de propositions de réforme, il faudra bien faire des compromis.

Pour la Nouvelle-Zélande, la limitation du droit de veto, sinon son élimination complète, doit se trouver au cœur de toute réforme. Nous défendons ce point de vue depuis 1945, et nous pensons qu'il est encore plus pertinent aujourd'hui. Un instrument qui, il y a 50 ans, pouvait avoir une certaine utilité pour éviter que les membres permanents n'utilisent l'Organisation pour se faire la guerre entre eux, a servi, ces dernières années, à aller à l'encontre de la volonté de l'ensemble des Membres. Je pense que la très grande majorité des Membres de l'ONU conviennent qu'il faut régler de toute urgence le problème du droit de veto, afin que le Conseil de sécurité puisse s'acquitter plus efficacement de ses importantes responsabilités.

Je ne veux pourtant pas dire qu'il n'y a eu aucun progrès dans la réforme du Conseil jusqu'à maintenant. En fait, il y a eu d'importantes étapes qui ont été franchies pour permettre aux non-membres de participer aux séances et aux réunions d'information du Conseil. Nous en sommes reconnaissants. Je voudrais également réaffirmer l'appui ferme de la Nouvelle-Zélande au Groupe de travail à composition non limitée que l'Assemblée générale a chargé d'examiner la question de la réforme du Conseil de sécurité, dont les débats ont contribué à ce processus. À notre avis, le Groupe de travail continue d'être l'instance la plus appropriée pour poursuivre les efforts visant à réformer le Conseil, car il est fondamental et salutaire pour l'Organisation que tout ensemble de mesures de réforme bénéficie du plus large appui possible. La réforme du Conseil est une question trop importante pour être réglée dans les coulisses.

La Déclaration du millénaire contient un certain nombre d'orientations en matière de droits de l'homme, de démocratie et de bonne gouvernance. Par exemple, tous les pays sont incités à renforcer leur capacité à mettre en oeuvre les principes et les pratiques de la démocratie et du respect des droits de l'homme, y compris les droits des minorités. Cela est particulièrement opportun pour ce qui est de ma propre région, le Pacifique Sud, où au cours de l'année dernière nous avons assisté à l'effondrement de la démocratie et de la gouvernance dans certains pays aux prises avec des différends territoriaux, des disparités économiques et des tensions ethniques.

Il n'y a pas de solution facile à certains des problèmes que connaît la région, mais une chose est claire : la solution à ces problèmes ne consiste pas à adopter des systèmes politiques qui sont discriminatoires pour des groupes ethniques particuliers, comme certains à Fidji ont tenté de le faire cette année. Cela ne fait qu'entraîner une frustration et une exclusion plus profondes, qui favorise encore davantage l'instabilité. Les petits États, surtout les petits pays en développement comme nos voisins dans le Pacifique, sont confrontés à des défis particuliers découlant de la mondialisation. Ils sont particulièrement vulnérables aux incidences extérieures. Nous devons trouver des moyens nouveaux et plus efficaces de parvenir au développement.

Il est essentiel d'aider les pays à construire pour eux-mêmes des formes de gouvernement inclusives et démocratiques qui tiennent compte des valeurs cultu-

relles. À la base de ces formes de gouvernement, il doit y avoir un certain nombre d'institutions fortes et responsables, le respect de la primauté du droit, l'indépendance du système judiciaire, une presse efficace, une société civile forte et, par-dessus tout, une meilleure éducation du public pour favoriser une plus large compréhension des valeurs et des processus démocratiques.

Le Sommet du millénaire a donné aux chefs d'État et de gouvernement la possibilité de prendre des mesures sur un grand nombre de traités qui sont fondamentaux pour le développement des droits de l'homme internationaux et du droit international humanitaire. Le Premier Ministre de la Nouvelle-Zélande a pris des mesures relativement à six de ces traités, et je rappelle ici en particulier le fait que la Nouvelle-Zélande a ratifié le Protocole facultatif à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, le Statut de Rome de la Cour pénale internationale, et les deux Protocoles facultatifs à la Convention relative aux droits de l'enfant.

La prostitution des enfants, la pornographie faisant intervenir des enfants et l'exploitation odieuse des enfants comme soldats dans les guerres sont une insulte et un crime contre l'humanité qu'il faut supprimer. Nous encourageons également les autres pays à signer et à ratifier ces accords. Je voudrais en outre ajouter que nous nous félicitons vivement de la décision récemment prise par le Conseil économique et social de créer une Instance permanente sur les questions autochtones.

Lors du Sommet du millénaire, les dirigeants du monde sont convenus de lutter en faveur de l'élimination des armes de destruction massive, et en particulier des armes nucléaires. Les conclusions de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération tenue en mai dernier, lors de laquelle les cinq États nucléarisés ont pris un engagement politique sans équivoque de réaliser l'élimination totale de leurs arsenaux nucléaires, témoignent d'une nouvelle détermination de débarrasser le monde de toutes les armes nucléaires. Cette question revêt un caractère d'urgence très réelle. Nous devons encourager la mise en oeuvre de ces nouveaux engagements. Mon pays envisage, avec ses partenaires de la Coalition pour un nouvel ordre du jour, de présenter un projet de résolution à ce sujet dans le courant de la présente session de l'Assemblée générale.

La Nouvelle-Zélande envisage également, en partenariat avec le Brésil, d'encourager la création d'un hémisphère Sud exempt d'armes nucléaires. En outre, de concert avec l'Australie, le Mexique et le Japon, nous demanderons instamment à tous les pays qui ne l'ont pas encore fait, de signer et de ratifier le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Nous appuierons en outre les nouveaux préparatifs pour la Conférence des Nations Unies sur le trafic illicite des armes légères sous tous ses aspects et nous nous associons aux appels lancés en faveur de l'adhésion à la Convention d'Ottawa sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction.

La Nouvelle-Zélande met en garde contre toute décision concernant la mise au point de missiles qui pourrait avoir une incidence négative sur le désarmement nucléaire, provoquer une nouvelle course aux armes nucléaires, ou qui n'est pas conforme à l'engagement pris en faveur de l'élimination totale des armes nucléaires. Nous ne pouvons pas nous reposer sur nos lauriers. Le mécanisme de désarmement et de contrôle des armements de l'ONU doit à nouveau entamer des négociations et entreprendre d'autres activités dans le cadre du nouveau programme d'action adopté lors de la Conférence d'examen du TNP.

Les dirigeants du monde ont également affirmé leur volonté de limiter autant que possible les effets négatifs pour les populations innocentes des sanctions économiques de l'ONU. Les sanctions sont un instrument important mis à la disposition du Conseil de sécurité pour encourager le respect de ses résolutions, néanmoins, ces sanctions doivent être correctement ciblées pour avoir l'effet maximum. L'ONU ne saurait imposer des mesures de portée générale qui portent préjudice aux populations innocentes et qui renforcent en fait l'emprise des régimes despotiques. Nous appuyons les efforts faits au sein de l'Organisation pour élaborer des propositions de sanctions plus judicieuses et plus efficaces qui feront pression là où elles doivent avoir un impact maximal.

La Déclaration du millénaire souligne également la nécessité de protéger notre environnement commun. Lors du Sommet, le Premier Ministre de la Nouvelle-Zélande a annoncé notre intention de devenir partie au Protocole de Kyoto se rapportant à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques d'ici le second semestre de 2002. Je voudrais également rappeler un événement particulièrement important

qui a eu lieu l'an dernier, à savoir la tenue de la session d'inauguration du Processus consultatif officieux des Nations Unies sur les affaires maritimes et le droit de la mer qui représente un grand pas en avant vers la création d'un lieu d'échanges approprié pour discuter des questions ayant trait aux océans qui touchent à de nombreux domaines. Le succès de ce processus sera déterminé par le degré de compréhension accrue à l'échelle mondiale des problèmes relatifs aux océans et une volonté plus grande de coopérer et de coordonner les activités entreprises à différents niveaux pour lutter contre ces problèmes.

Enfin, le Sommet du millénaire fixe un certain nombre d'objectifs fondamentaux pour le développement et l'élimination de la pauvreté et insiste sur les besoins particuliers de l'Afrique. Cette année, la Nouvelle-Zélande a été en mesure d'augmenter de plus d'un tiers sa contribution aux activités de base du Programme des Nations Unies pour le développement et d'augmenter de moitié la contribution qu'elle verse au Fonds des Nations Unies pour l'enfance. Nous estimons que l'ONU a un rôle clef à jouer dans la coordination de la fourniture de l'aide publique au développement. Les préparatifs en vue de la réunion sur le financement du développement sont une excellente démonstration du rôle moteur que peut jouer cette Organisation et un pas en avant important pour renforcer la coopération avec les institutions de Bretton Woods. Il faut alléger d'urgence le fardeau toujours plus écrasant de la dette, notamment pour les pays d'Afrique. Nous devons également lutter plus efficacement contre le fléau du VIH/sida.

Les dirigeants réunis au Sommet tenu la semaine dernière ont donné à l'Assemblée du millénaire des orientations très claires et lui ont confié un mandat ambitieux. Nos pays nous ont délégué la responsabilité de concrétiser cette vision d'un monde meilleur et nous devons, par nos efforts et notre détermination, veiller à ne pas les décevoir.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne à présent la parole à S. E. M. Charles Providence Gomis, Ministre des affaires étrangères de la Côte d'Ivoire.

M. Gomis (Côte d'Ivoire) : Permettez-moi tout d'abord de vous exprimer la satisfaction de ma délégation de vous voir présider les travaux de l'Assemblée générale à sa cinquante-cinquième session. Soyez assuré du soutien de ma délégation.

Je voudrais également rendre un hommage appuyé à votre prédécesseur, S. E. M. Theo-Ben Gurirab pour la qualité du travail accompli pendant son mandat, et saluer ici le Secrétaire général, M. Kofi Annan, ce grand Africain dont nous sommes tous fiers, pour son engagement à renforcer le rôle universel et la crédibilité de notre Organisation.

La famille des Nations Unies s'agrandit au fil des jours et nous ne pouvons que nous en réjouir. C'est pourquoi ma délégation souhaite la bienvenue à la République de Tuvalu.

Avant d'aborder la situation qui prévaut dans mon pays, j'aimerais partager avec vous quelques préoccupations relatives à la situation internationale.

Les défis du troisième millénaire ne sont pas nouveaux. Ils ont été largement mis en exergue par le Secrétaire général de l'ONU dans son rapport intitulé : « Nous, les peuples : le rôle des Nations Unies au XXI^e siècle ». Pour la délégation de la Côte d'Ivoire, face aux difficultés auxquelles la communauté internationale est confrontée, il s'agit surtout d'inventer des solutions nouvelles en agissant selon des priorités soigneusement établies.

Comme le souligne le Secrétaire général dans le rapport présenté lors de l'Assemblée du millénaire,

« le milliard de personnes qui vivent dans les pays développés gagnent 60 % du revenu de la planète, tandis que les 3,5 milliards d'habitants des pays à faible revenu en gagnent moins de 20 % ». (A/54/2000, par. 69)

En outre, les progrès technologiques enregistrés dans les domaines informatiques et de la communication que nous saluons, ont, malheureusement, eux aussi, creusé un fossé numérique marginalisant là encore les pays pauvres.

M. Vohidov (Ouzbékistan), Vice-Président, assume la présidence.

Si nous reconnaissons donc les avantages de la mondialisation, pour l'heure, il nous semble qu'elle ne prend pas suffisamment en compte les préoccupations des pays en développement, notamment celles des pays africains. En effet, le taux de participation de l'Afrique au commerce international demeure encore en dessous de 2 %. En Afrique subsaharienne, singulièrement, la misère est presque la même qu'il y a 20 ans. C'est pourquoi nous appelons de tous nos vœux l'intégration

de l'Afrique aux efforts visant à la reconstruction de la nouvelle architecture de l'économie mondiale. La pauvreté et la misère qui sont le lot quotidien des populations des pays en développement, se trouvent exacerbées par le poids de la dette sur leurs économies.

Dans le cas particulier de mon pays, j'aimerais souligner que même dans la situation difficile qu'il connaît actuellement, le Gouvernement continue de consacrer 52 % de ses recettes budgétaires au remboursement de sa dette extérieure, et cela naturellement au détriment de programmes prioritaires concernant la santé, l'éducation et l'autosuffisance alimentaire. À cela s'ajoutent l'inflation et la spéculation qui entraînent une fluctuation des prix de nos matières premières.

Au-delà de la préoccupation première que constitue la lutte contre la pauvreté, la Côte d'Ivoire considère que pour la résolution des conflits, la diplomatie préventive doit être renforcée et conçue comme une dimension complémentaire des opérations de maintien de la paix sur le terrain. Les conflits qui secouent le monde ont placé les opérations de maintien de la paix, devenues de plus en plus complexes, au premier rang des activités de l'ONU. La préparation, l'organisation, la mise en place sur le terrain, le financement de celles-ci exigent des efforts et des moyens considérables. Celles menées, ces dernières années, à travers le monde, et particulièrement en Afrique, n'ont malheureusement pas eu les résultats escomptés. L'expérience des Casques bleus en Sierra Leone en est une illustration.

Nous espérons que le rapport de l'Ambassadeur Brahimi, qui propose de nouvelles orientations des opérations de paix des Nations Unies au XXI^e siècle, trouvera auprès des États Membres l'attention qu'il mérite afin que la réalisation de ses recommandations donne à l'Organisation les moyens qu'il faut pour assumer le rôle qui lui incombe dans la préservation de la paix et de la sécurité internationales.

Nous nous réjouissons des conclusions de Beijing + 5 et des engagements pris en faveur de la promotion de la femme. Ces engagements permettront aux femmes, nous en sommes convaincus, d'exercer pleinement tous leurs droits et de parvenir enfin à l'égalité pleine et entière. La Côte d'Ivoire, qui a pris une part active aux travaux de cette importante rencontre, s'engage quant à elle à oeuvrer à la réalisation des objectifs fixés.

Permettez-moi, Monsieur le Président, qu'à ce stade de mon propos, j'évoque la nécessaire réforme structurelle de l'Organisation des Nations Unies, en particulier celle du Conseil de sécurité. En ces temps nouveaux, la Côte d'Ivoire tient à réaffirmer la position de l'Organisation de l'unité africaine qui réclame deux sièges permanents et deux nouveaux sièges non permanents.

Pour en revenir à présent à la Côte d'Ivoire et à la situation qui y prévaut, je voudrais rappeler que le 24 décembre 1999, mon pays a enregistré sa toute première expérience de changement institutionnel en dehors des urnes. En effet, commencée la veille, une mutinerie de soldats qui revendiquaient de meilleures conditions de vie a culminé dans le renversement de l'ordre constitutionnel existant. Cette accélération inattendue de l'histoire de mon pays a suscité et continue de susciter une grande préoccupation au sein de la communauté internationale; inquiétude révélatrice de tout l'intérêt que celle-ci attache à ce pays. En effet, considérée jusqu'alors comme un havre de paix et un îlot de stabilité et reconnue comme la locomotive de l'économie de la sous-région, notamment des pays qui constituent l'Union économique et monétaire ouest africaine, la Côte d'Ivoire joue un rôle irremplaçable de régulateur en Afrique de l'Ouest. Les millions de frères venus des pays de la sous-région qui y vivent, participent de manière substantielle au développement de la masse monétaire dans leurs pays d'origine. L'implosion de ce pays aurait sur cet ensemble de solidarité et de partage, des conséquences imprévisibles.

Le 23 juillet dernier, le peuple ivoirien s'est prononcé par référendum sur les nouveaux projets de constitution et de code électoral qui lui étaient proposés par le Gouvernement de transition. Il convient de rappeler que le pouvoir militaire n'a pris part ni à la rédaction de la nouvelle constitution, ni à celle du code électoral. Ce sont les partis politiques, les organisations socioprofessionnelles, les régions administratives du pays, les cultes, les associations féminines et de jeunes, les organisations non gouvernementales, en un mot la société civile qui, à travers leurs représentants librement désignés, ont rédigé et soumis au gouvernement les textes fondateurs que celui-ci n'a fait que proposer à la sanction populaire.

Cette consultation, dont la transparence a été saluée par la communauté internationale, s'est caractérisée par un vote massif de 86,23 %. Ce résultat devrait, à notre sens, suffire à mettre un terme aux débats et

spéculations qui ont précédé et suivi le référendum et dont le ton a, à maints égards, indisposé les Ivoiriens et les amis de la Côte d'Ivoire.

Nous saluons les efforts déployés par l'ONU, l'Union européenne, l'OUA et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest pour tenter de rapprocher les points de vue au sein de la classe politique ivoirienne et soutenir le processus de transition. Que la communauté internationale se rassure donc. Le peuple de Côte d'Ivoire se prononcera le 22 octobre prochain, à travers des élections justes et transparentes, sur les candidats dont l'éligibilité aura été établie par la Chambre constitutionnelle de la Cour Suprême.

S'attarder aujourd'hui encore sur les conditions d'éligibilité telles que contenues dans les textes qui ont été adoptés, revient à vouloir pérenniser un débat dont le peuple ivoirien a définitivement scellé le sort.

Formés à l'école du père fondateur de la Côte d'Ivoire moderne, apôtre de la paix, le Président Félix Houphouët-Boigny, et appartenant à une sous-région troublée par des conflits dont certains se déroulent aux portes du territoire ivoirien, le peuple de Côte d'Ivoire ne mesure que trop bien l'importance de la paix. Il est déterminé à la préserver sans faiblesse ni compromission.

Mon pays n'est pas xénophobe. Il n'est pas davantage un pays d'exclusion. La Côte d'Ivoire demeure à ce jour le seul pays au monde où la population étrangère représente plus de 40 % de la population totale. Les problèmes de tous ordres – sociaux, économiques, et même politiques – que pose cette immigration à nulle autre pareille sont réels. Le pays y fait face et les assume du mieux qu'il peut. Il ne souhaite pas le départ de ces frères et soeurs, qui vivent d'ailleurs, en bonne intelligence avec la population ivoirienne.

Il est fier d'être, de ce point de vue, le pays le plus intégrationniste de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et entend le rester. C'est pourquoi nous pensons que la volonté du peuple ivoirien de confier un seul poste politique, celui de Président de la République, à un citoyen aux origines établies ne devrait pas servir de prétexte à la propagation d'informations malveillantes sur notre pays et sur son peuple.

Nous comptons, à cet égard, sur la compréhension et l'appui de la communauté internationale pour nous aider à mener à bien la transition et à déboucher,

dans le délai que nous nous sommes imparti, sur la normalité constitutionnelle que notre peuple appelle de tous ses vœux.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Kamal Kharrazi, Ministre des affaires étrangères de la République islamique d'Iran.

M. Kharrazi (République islamique d'Iran) (*parle en persan; texte anglais fourni par la délégation*) : Monsieur le Président, permettez-moi d'emblée de féliciter M. Holkeri à l'occasion de son élection à la présidence de l'Assemblée générale et de l'assurer de la pleine et entière coopération de la délégation de la République islamique d'Iran dans l'exercice de ses importantes fonctions. Je tiens également à exprimer notre reconnaissance aux efforts de son prédécesseur, M. Theo-Ben Gurirab, le Ministre des affaires étrangères de la Namibie. Mes remerciements et ma gratitude vont également au Secrétaire général pour les efforts inlassables et constructifs qu'il déploie au nom de l'Organisation.

Le monde connaît actuellement les changements les plus radicaux qu'ait jamais connus l'humanité. Dans un environnement aux mutations rapides, le défi principal auquel doivent faire face les Nations Unies est de rester à la hauteur des événements et d'essayer de jouer un rôle de chef de file pour orienter le cours de ces événements d'une manière plus compatible avec les intérêts de la majorité écrasante de la population mondiale. Le Sommet du millénaire qui vient de s'achever a été une occasion unique pour les dirigeants du monde d'établir un ordre du jour collectif afin de relever ce défi historique.

En tant que seul organe universel, l'ONU est remarquablement placée pour être l'instrument du changement mondial démocratique. Elle peut aider à faire en sorte que le processus de changement et de transformation dans le système mondial appelle la participation de tous et soit juste. L'objet de notre attention à l'échelle mondiale ces 55 dernières années a été le maintien de la paix, de la sécurité et de la stabilité internationales. Malgré les progrès économiques et technologiques énormes qui ont été enregistrés, la justice et la participation universelle à la prise de décisions ainsi que les avantages découlant de la paix et du progrès ont fait l'objet de moins d'attention et on y a consacré moins de ressources.

Comme le Secrétaire général l'indique dans son rapport à l'Assemblée du millénaire, les avantages et les coûts de la mondialisation n'ont pas été distribués de manière équitable. Alors que les échanges mondiaux ont plus que décuplé depuis 1950, plus de la moitié de la population mondiale continue de vivre avec moins de deux dollars par jour, et les trois quarts de la population mondiale touchent moins de 20 % du revenu mondial. La destinée commune de l'humanité à l'ère de la mondialisation exige que nous rejetions l'illusion qui consiste à construire des îlots d'abondance, de prospérité et de stabilité dans une mer turbulente de guerre, de pauvreté, de maladie, d'ignorance et d'insécurité.

La mondialisation est une réalité économique, sociale et culturelle. Nous ne devons pas simplement la subir – c'est une réalité que nous pouvons et devons gérer collectivement. L'une des tâches principales consiste à s'assurer que les avantages de la mondialisation sont distribués plus équitablement. Le rapport du Secrétaire général à l'Assemblée du millénaire fixe un certain nombre d'objectifs réalistes et quantifiables. Les ressources nécessaires doivent être engagées et ceux qui ont le plus bénéficié de la mondialisation ont une responsabilité accrue. Le mécanisme des Nations Unies devrait diriger et coordonner les efforts bilatéraux et multilatéraux à cet égard.

La mondialisation a aussi compliqué davantage les menaces mondiales du terrorisme, du crime organisé et du trafic de drogue, ce qui exige l'adoption de stratégies communes bien réglementées pour lutter contre ces fléaux et les éliminer. Le terrorisme touche toute la communauté internationale et c'est pourquoi il doit être combattu de façon globale, quels qu'en soient les victimes ou les auteurs. Dans un monde interdépendant, rien ne peut justifier que l'on protège des terroristes ou que l'on ferme les yeux sur leurs activités. Aucune nation ne pourra lutter contre le terrorisme de façon unilatérale. Nous avons besoin de mécanismes universels, non discriminatoires et complets pour lutter contre le terrorisme partout où il sévit et pour priver les terroristes de leurs moyens de recrutement, de fonctionnement et de financement.

Le rôle des Nations Unies est, à cet égard, indispensable. Dans ce contexte, il convient d'accorder une attention particulière à la coopération dans le domaine du crime organisé et du trafic de drogue transfrontières, qui, en plus d'infliger leurs fléaux à l'humanité, fournissent des revenus accrus aux organisations terroris-

tes. Nous sommes prêts à participer de façon active à toute entreprise visant à combattre ce fléau.

La menace que représentent l'usage et le trafic de la drogue continue de coûter très cher en termes sociaux, économiques et politiques. Cette menace touche particulièrement la jeunesse, qui incarne le futur. La lutte contre le trafic de drogue est onéreuse et exige une volonté politique internationale et un partage sérieux du fardeau. La fourniture de ressources financières adéquates et d'un équipement moderne par les pays destinataires peut permettre aux pays de transit, comme le nôtre, de combattre ce problème à faible coût.

La République islamique d'Iran a fait plus que sa part pour empêcher le transit, en saisissant plus de 70 % du volume total des stupéfiants confisqués dans le monde entier. Le fardeau financier et, surtout le sacrifice humain, sont insoutenables. Plus de 2 900 agents iraniens chargés de la lutte contre les stupéfiants ont péri dans la lutte contre les trafiquants de drogue. Nous apprécions la coopération et l'appui qui sont apportés à cet égard à l'Iran par le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues, bien que ses ressources limitées ne puissent pas couvrir les programmes que le pays veut et doit réaliser. Il est important de souligner qu'en l'absence d'une assistance bilatérale et multilatérale importante, la République islamique d'Iran devra allouer le plus de ressources à la lutte contre la consommation intérieure et ne pourra pas soutenir sa lutte contre le trafic de drogue avec la même vigueur et la même énergie.

Comme l'a souligné le Président Khatami devant l'Assemblée, la semaine dernière, l'émergence d'une culture mondiale est une autre réalité. Mais cette culture ne doit pas mépriser les cultures locales avec l'intention de s'imposer à elles. Les cultures nationales ont évolué progressivement, développant une cohérence malgré la diversité et la pluralité des éléments qui composent beaucoup d'entre elles. Ce processus crée un sentiment d'appartenance.

La culture mondiale qui émerge a besoin elle aussi de cette même harmonie et de ce sentiment d'appartenance. La réponse passe par la participation, et non par l'assimilation et les obligations imposées. L'année dernière, j'ai proposé qu'on reconnaisse aux peuples et aux nations le droit de protéger et d'entretenir leur culture et leur identité culturelle. À cet effet, l'Assemblée générale a adopté la résolution 54/160. Nous continuons de croire que dans le processus de

mondialisation, il est essentiel de reconnaître et respecter les droits culturels des individus et des communautés.

Nous devons faire de la mondialisation un processus démocratique, participatif et naturel, en particulier dans le domaine culturel. L'ONU peut aider à ce processus en promouvant le dialogue pour l'échange du savoir, de l'expérience et la compréhension dans différents domaines de la culture et la civilisation. La promotion d'une participation mondiale à ce processus permettra d'éviter un sentiment d'aliénation et de « clochardisation culturelle » dans la majeure partie du monde.

Proclamer 2001 Année des Nations Unies pour le dialogue entre les civilisations représente la première étape dans ce sens. L'accueil sans précédent réservé dans le monde entier à cette proposition montre tout d'abord le besoin général d'un dialogue. La table ronde sur le dialogue entre les civilisations qui, à la veille du Sommet du millénaire, s'est tenue à New York avec la participation d'un nombre significatif de chefs d'État, de ministres étrangers, d'éminents universitaires et intellectuels souligne combien le dialogue devrait devenir le nouveau paradigme des relations internationales. Cette table ronde marque le vrai début de l'Année des Nations Unies pour le dialogue entre les civilisations. Il faut la renforcer par des programmes sérieux et par l'engagement de tous d'en faire une réalité significative qui devrait laisser une trace dans l'expérience collective de l'humanité bien après la fin de cette Année des Nations Unies pour le Dialogue entre les civilisations. Dans ce contexte, l'Organisation de la Conférence islamique, actuellement présidée par M. Khatami, a adopté récemment le projet d'un « ordre du jour mondial sur le dialogue entre les civilisations ». Il sera soumis à la cinquante-sixième session de l'Assemblée générale. Nous espérons que dans les prochains mois, les consultations entre les diverses délégations permettront d'enrichir encore ce projet et de l'adopter durant la prochaine Assemblée.

Sur la scène politique, l'ONU peut naturellement jouer un rôle moteur dans la mutation démocratique mondiale. Des crises dans les points les plus divers du monde posent un défi à l'ONU qui ne peut pas rester en retrait.

La situation de la Palestine représente une claire illustration de l'échec de la communauté internationale à rendre justice à des millions de personnes que le ter-

rorisme d'État, l'agression et l'occupation étrangère privent de leur patrie et de leurs droits les plus élémentaires. Les Palestiniens sont plus de 7,5 millions, dont 4 millions vivent dans la diaspora et la plupart des autres sous domination étrangère. Voilà le coeur du problème palestinien. Il ne peut y avoir de rétablissement de la paix et de la tranquillité dans cette région explosive si on ignore les problèmes associés de l'occupation des territoires et de l'expulsion des Palestiniens. De fait, le mépris permanent d'Israël pour les droits du peuple palestinien, sa politique sioniste d'agression, de terrorisme d'État et d'acquisition d'armes de destruction massive, continuent de poser la plus grave menaces pour la paix, la stabilité et la sécurité dans la région. La Palestine appartient à tous les Palestiniens quelles que soient leurs croyances. La paix dans la région passe nécessairement par la libération de tous les territoires arabes occupés (y compris les hauteurs du Golan), le rétablissement des droits du peuple palestinien, y compris le droit au retour dans leur patrie, l'exercice de leur droit inaliénable à l'autodétermination par des moyens démocratiques, et la création de leur État indépendant, avec Al Qods Al Charif pour capitale.

Les combats fratricides qui continuent en Afghanistan, la situation très sombre sur le plan humanitaire, les violations des droits de l'homme (en particulier ceux des femmes et des filles), la production et le trafic de drogues, l'accueil et l'entraînement de terroristes ont créé une catastrophe humaine. Seul l'abandon de l'illusion d'une solution militaire et la fin de la domination d'une ethnie sur une autre peuvent amener la paix et la réconciliation nationale. À travers le Représentant spécial du Secrétaire général et le Groupe « Six plus deux », l'ONU représente toujours la structure la plus appropriée pour faciliter le dialogue entre Afghans, avec pour objectif un État responsable, pleinement représentatif, multiethnique et reposant sur une large base. La République islamique d'Iran a joué un rôle actif dans ce processus. En tant que Président de l'Organisation de la Conférence islamique, le Président Khatami a entrepris aussi d'amener les factions rivales à la table des négociations. Nous sommes disposés à continuer ce travail en étroite collaboration avec l'ONU.

L'ONU doit aussi relever d'autres défis humanitaires qui sont en train d'apparaître au niveau mondial. Si l'ONU n'agit pas, des États et des organisations qui ne sont pas universelles pourraient très bien apporter

des réponses arbitraires et sélectives, naturellement motivées par des intérêts politiques. Deux des tâches majeures qui nous attendent sont d'énoncer des critères régissant une réaction fondée sur le droit, et d'affecter les ressources nécessaires pour que l'ONU dispose des moyens de réagir rapidement. Comme le Secrétaire général l'a souligné, la prévention par la diplomatie et le développement économique représente la plus efficace et la moins onéreuse des formes d'engagement mondial.

Une bonne gouvernance au niveau international suppose la mise en place de mécanismes rationnels et complets pour assurer la sécurité de tous. À cet égard, le désarmement nucléaire est la priorité la plus fondamentale. Il est impératif d'entamer des négociations multilatérales pour éliminer toutes les armes nucléaires, selon un échéancier déterminé, au moyen d'une convention universelle et détaillée. La proposition du Secrétaire général de convoquer une conférence internationale sur les armes nucléaires constitue une précieuse contribution. Une telle conférence pourrait s'appuyer sur nos avancées collectives faites durant la Conférence d'examen du Traité de non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Qui plus est, à la suite de cette Conférence d'examen du TNP, il faudrait exercer une pression internationale sérieuse et générale pour contraindre Israël à signer le Traité et à placer ses installations sous la garantie de l'Agence internationale de l'énergie atomique. Voilà qui rendrait possible la création d'une zone affranchie des armes de destruction massive au Moyen-Orient.

Enfin, en ce qui concerne la réforme de l'Organisation, il faut augmenter le rôle et l'efficacité de l'Assemblée générale, qui est le seul organe démocratique, universel et transparent au sein de l'ONU. L'Assemblée devrait centrer ses débats sur les défis

actuels, plutôt que de se consacrer à des sujets qui ne sont plus d'actualité. Elle devrait aussi répondre efficacement aux rapports des autres organes de l'ONU, en particulier à ceux du Conseil de sécurité.

Ces efforts pour attribuer à l'ONU un rôle politique particulier se placent à un moment où celle-ci se trouve, sur le plan financier, dans une des pires périodes de son existence. Le travail que la communauté internationale attend de l'ONU exige un mode de financement plus novateur permettant un fonctionnement sans heurts de l'Organisation.

À cet égard, il peut être utile de se rappeler que si un modeste pourcentage des dépenses militaires des États Membres était alloué aux activités spécifiques des Nations Unies, l'objectif d'un environnement mondial plus sûr se concrétiserait plus vite.

La session actuelle de l'Assemblée générale vient après le Sommet du millénaire, le Sommet de l'Union interparlementaire, la rencontre mondiale des dirigeants religieux et la table ronde de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture sur le dialogue entre les civilisations. En tant que telle, elle représente une occasion historique extraordinaire pour tirer parti de la volonté politique exprimée lors de ces rassemblements sans précédent, mettre en oeuvre leurs déclarations et décisions, et orienter les Nations Unies vers une ère de stabilité, de justice, de paix et de bonne gouvernance, grâce à la participation et à la primauté du droit. En cette occasion historique, nous sommes tous responsables devant nos peuples et les peuples du monde.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Nous venons d'entendre le dernier orateur du débat général pour cette séance.

La séance est levée à 13 h 25.